



unitar

United Nations Institute for Training and Research



EVALUATION DES CAPACITES POUR LA GESTION RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA SAICM EN REPUBLIQUE DE GUINEE

Table des matières

| | |
|---|----|
| Remerciements : | 3 |
| Carte de la République de Guinée:..... | 4 |
| Introduction : | 5 |
| Chapitre I : Informations générales sur la Guinée..... | 7 |
| Chapitre III : Organismes et mécanismes nationaux de mise en œuvre de la SAICM..... | 20 |
| Chapitre IV : Evaluation des capacités et lacunes pour la mise en œuvre de la SAICM..... | 28 |
| Chapitre V : Conclusion et recommandations..... | 34 |
| Chapitre VI : Annexes Fiches d'Exercices Complétées..... | 35 |
| Annexe 1 : Identifier les acteurs clés pour les domaines d'activités listés dans le tableau A du Plan d'Action Mondial de la SAICM..... | 35 |
| Annexe 2 : Evaluation de la gouvernance..... | 40 |
| Annexe 3 : identifier les questions importantes et urgentes spécifiques à la gestion des produits chimiques..... | 61 |
| Annexe 4 : Evaluer les capacités relatives aux questions importantes et urgentes de la gestion des produits chimiques | 72 |
| Abréviations et acronymes..... | 78 |
| Noms et adresses des personnes et Organisations Nationales principales..... | 81 |
| Noms et adresses des personnes et Organisations Internationales..... | 83 |

Remerciements

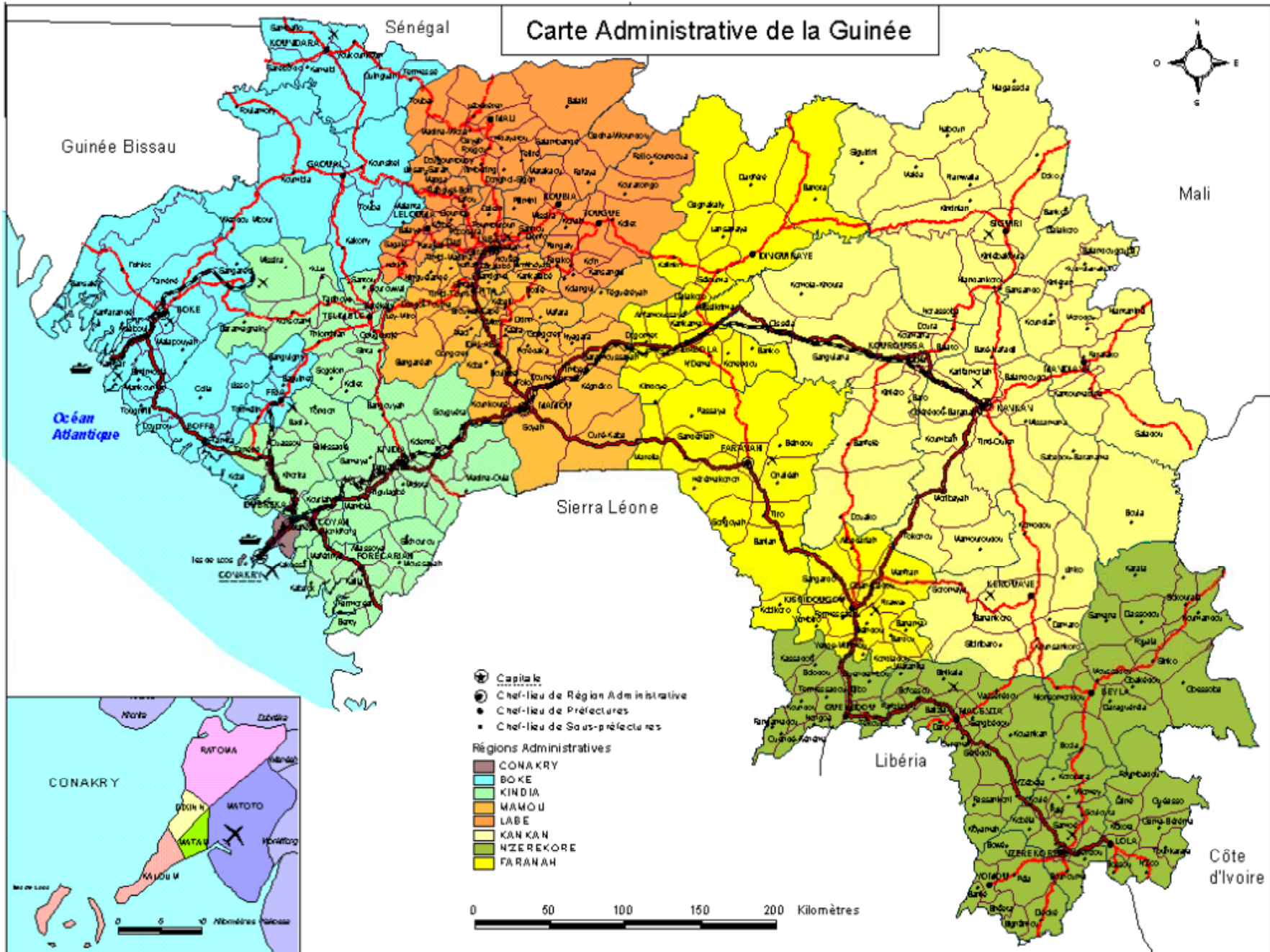
Le Projet “Elaboration d’un programme national intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre de SAICM en République de Guinée” a été réalisé avec l’assistance technique de l’Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR) et le soutien financier du Fonds d’affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l’Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM).



unitar

United Nations Institute for Training and Research

Carte Administrative de la Guinée



Introduction

L'augmentation spectaculaire et exponentielle de la fabrication et de la commercialisation des produits chimiques au cours des trente (30) dernières années est devenue pour les populations et les pouvoirs publics une sérieuse source de préoccupation en raison des risques potentiels que créent ces substances et plus particulièrement les produits chimiques dangereux et les pesticides. Les pays qui ne possèdent pas d'infrastructures et de mécanismes de gestion efficaces visant à surveiller les différentes étapes du cycle de vie de ces produits sont les plus exposés à ces risques.

Devenus et reconnus indispensables pour la consommation et les activités industrielles et agricoles, il importe de signaler que bon nombre de substances chimiques posent de sérieux problèmes environnementaux et de santé par manque de bonne gestion. Ces problèmes englobent les accidents et maladies professionnelles et la pollution générée à toutes les étapes de leur cycle de vie (polluants organiques persistants, substances chimiques industrielles).

Ainsi, il est largement admis et reconnu que les substances chimiques dangereuses et pesticides nécessitent une gestion écologiquement rationnelle et adaptée afin de parvenir à un développement durable de l'agriculture et de l'industrie et à un niveau élevé de protection de la santé et de l'environnement.

Eu égard à cette préoccupation et au renforcement de son programme de gestion rationnelle des produits chimiques, la République de Guinée s'est engagée dans l'évaluation des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre nationale de la SAICM, notamment dans le contexte du programme de démarrage rapide (PDR).

La présente étude est basée sur les recommandations du document d'orientation de l'IOMC/UNITAR édition Avril 2007 « Développer une évaluation des capacités pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre nationale de la SAICM ».

I. Objectifs de l'évaluation des capacités

En s'appuyant sur les informations contenues dans le Profil National de juin 2011, l'évaluation des capacités nationales déjà existantes pour la mise en œuvre de la SAICM en Guinée a pu être menée. Cette évaluation poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- Catalyser le travail collaboratif du gouvernement et des parties prenantes afin de faciliter la compréhension et l'identification des besoins prioritaires pour la mise en œuvre de la SAICM,
- Faciliter l'identification des actions à mettre en œuvre au sein du gouvernement et parmi les parties prenantes afin de contribuer collectivement à la mise en œuvre de la SAICM,
- Identifier les domaines pour lesquels des projets de partenariat pourraient voir le jour entre le gouvernement et les parties prenantes, ou entre différents groupes de parties prenantes,

- Préparer le travail pour la réalisation du plan de mise en œuvre de la SAICM, qui est lié, selon le contexte, à un programme national intégré de gestion rationnelle des produits chimiques.

II. Principales composantes de l'évaluation des capacités pour la SAICM

L'évaluation nationale comprend deux composantes essentielles : une évaluation du cadre national de gouvernance et une évaluation des capacités pour des domaines jugés prioritaires en matière de gestion des produits chimiques. L'évaluation de la gouvernance couvre des thèmes tel que la coordination interministérielle, la participation des parties prenantes, la législation ou encore l'intégration des produits chimiques dans l'ordre du jour du développement national. L'évaluation des capacités de gestion des produits chimiques traite de la génération et la diffusion d'informations, de la réduction des risques, du contrôle à l'importation, etc.

L'approche proposée pour réaliser cette évaluation prend en compte les trois documents fondateurs de la SAICM (la Déclaration de Dubaï, la stratégie politique globale et le plan d'action mondial). De plus, l'évaluation reprend les propositions de renforcement des capacités présentées dans le domaine d'activités E du chapitre 19 de l'Action 21 et des informations contenues dans le profil national de juin 2011.

CHAPITRE I : INFORMATIONS GENERALES SUR LA GUINEE

1. 1 : Description sommaire de la Guinée

La République de Guinée est située au sud-ouest de l'Afrique Occidentale entre les 7°05 et 12°51 de latitude Nord et les 7°30 et 15°10 de longitude Ouest. C'est un pays côtier avec 300Km de littoral atlantique, à mi-chemin entre l'équateur et le tropique du cancer. Elle couvre une superficie de 245 857 km² avec un relief varié allant des plaines du littoral à basse altitude aux zones montagneuses de l'intérieur du pays atteignant dans certains endroits une altitude de plus de 1500 m.

La République de Guinée est limitée à l'Ouest par l'Océan Atlantique, au Sud par la Sierra Léone et le Libéria, à l'Est par la Côte d'Ivoire et le Mali et au Nord par la Guinée Bissau, le Sénégal et le Mali.

La population de la République de Guinée est estimée à 10 068 724 habitants (2011 Direction Nationale de Statistique à l'occasion de la Journée Mondiale de la Statistique) dont environ 85% de musulmans, 10% de chrétiens et 5% autres.

On distingue quatre zones géographiques ou régions naturelles : la Basse Guinée ou Guinée Maritime, la Moyenne Guinée, la Haute Guinée et la Guinée Forestière. La Guinée comporte des reliefs montagneux tels que le mont Benna en Basse-Guinée, le mont Loura au Fouta-Djalon et le mont Nimba en Guinée Forestière, culminant respectivement à environ 1 100 mètres, 1 515 mètres et 1 750 mètres. Le climat est tropical avec une saison des pluies de type mousson et une saison sèche marquée par l'harmattan.

La Guinée recèle d'énormes ressources naturelles telles que la bauxite, le fer, l'or, le diamant, les ressources halieutiques, avec plus de 300 km de façade maritime le long de l'Océan Atlantique, des fleuves tels le Niger, le Tinkisso ou le Mano qui en font le Château d'Eau de l'Afrique de l'Ouest.

Pendant trois millénaires, le territoire de la Guinée a été traversé par des populations diverses, dont les Nalous, les Bagas, les Mandés, les Djalonkés, les Soussous et les Peuls.

La majorité des guinéens travaillent dans le secteur agricole, avec une forte prédominance des cultures de mil, fonio, arachide, riz et manioc.

Malgré un potentiel touristique impressionnant, le pays accueille très peu de touristes étrangers.

La Guinée est dépendante au plan énergétique. L'exploitation d'un gisement pétrolier au large des côtes est à l'étude.

Sur le plan administratif le pays est divisé en 7 régions administratives (Boké, Kindia, Mamou, Labé, Faranah, Kankan et Nzérékoré) et une zone spéciale (Conakry).

1. 2 : Aspect socio-économique

La Guinée dispose d'importants atouts agro-pastoraux et halieutiques, avec un potentiel agricole estimé à 64 000 km² de surfaces cultivables et un cheptel de 2 millions de bovins, 2 millions d'ovins et caprins et 7 millions de volailles. L'agriculture occupe 85 % de la population et ne représente que 20,42 % du PIB. Les ressources halieutiques ont été identifiées comme parmi les plus abondantes de la côte ouest africaine.

Le potentiel hydro-énergétique et les nombreuses richesses du sous-sol font de la Guinée un des pays les plus prédisposés au développement économique dans la sous-région. Cependant, malgré ses importantes potentialités agricoles et minières, la Guinée demeure un pays pauvre.

1.3 : Environnement rural

L'environnement rural guinéen présente dans son ensemble un équilibre assez précaire au regard des impacts négatifs des activités humaines sur les ressources naturelles et les milieux récepteurs, sous forme de dégradation du couvert végétal, de perturbation et de destruction des régimes hydrologiques, d'érosion des sols, de disparition d'espèces biologiques, de dégradation du cadre de vie urbain.

La production agricole utilise des quantités relativement peu considérables de pesticides liquides et solides appartenant aux familles chimiques suivantes : les organochlorés, les carbamates, les organophosphorés, les pyréthrinoides, les produits d'origine végétale et les produits biologiques, les phytohormones de synthèse, les triazoles, les diazoles, des anticoagulants, etc.

L'accroissement de cette utilisation de pesticides pourrait constituer une source significative de pollution des eaux de surface et du sol, notamment dans les zones maraîchères. Il faudrait également noter que la plupart des pesticides dangereux circulent dans le secteur informel et échappent au contrôle des services compétents chargés de la gestion et du contrôle pour les raisons, entre autres, de porosité des frontières.

1.4 : Environnement urbain et industriel

Le secteur industriel est principalement représenté en Guinée par l'industrie minière. Outre les sociétés minières, certaines unités industrielles telles que CimENTS de Guinée, les fabriques de peinture, les usines de plastique, etc., constituent des sources potentielles d'émission de produits chimiques.

CHAPITRE II : ETAT DES LIEUX INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE SUCCINTS RELATIFS AUX PRODUITS CHIMIQUES

2.1 : Cadre institutionnel de la gestion des produits chimiques

La conservation de l'environnement en vue de l'utilisation durable des ressources naturelles constitue une des priorités du Plan National d'Action pour l'Environnement. Ceci représente un préalable au développement socio-économique de la Guinée.

C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Environnement a été créé. Ce ministère est chargé de définir la politique nationale ainsi que les grandes orientations en matière de gestion de l'environnement et assure la coordination entre les différents intervenants des secteurs formel et informel. Avant sa création, presque l'ensemble de ses attributions actuelles était assumée par une **Direction Nationale de l'Environnement**, rattachée tantôt au Ministère de l'Energie, tantôt à celui des Mines et de la Géologie.

La gestion des produits chimiques, enjeu environnemental préoccupant à l'échelle internationale, s'inscrit en droite ligne de la politique nationale de préservation de l'environnement et de gestion durable des ressources naturelles.

Avant même de disposer d'un cadre national consacré à la mise en œuvre de la SAICM, la Guinée s'était dotée d'un ensemble de structures administratives et techniques lui permettant d'assurer une gestion contrôlée des produits chimiques de façon générale. Le gouvernement guinéen a mis en place un certain nombre de départements ministériels au sein desquels fonctionnent des Directions et des Services Techniques impliqués dans la gestion et le contrôle des produits chimiques et des déchets dangereux afin d'assurer la protection de la santé et de l'environnement contre les risques liés à ces produits. D'autres institutions non gouvernementales telles que les sociétés minières, industrielles, commerciales et pétrolières, certaines agences de transport, de manutention et de manipulation, de par leurs activités socioprofessionnelles, participent également, à une étape ou une autre du cycle de vie des produits chimiques

La liste exhaustive de ces institutions publiques est la suivante :

Ministère Délégué à l'Environnement et aux Eaux et Forêts

Services et institutions impliqués :

- Direction Nationale de l'Environnement (DNE) ;
- Centre d'Observation de Suivi et d'Information Environnementale (COSIE) ;
- Centre National de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières (CNPMMZC) ;
- Service National de Gestion des Catastrophes et des Urgences Environnementales (SNGCUE) ;
- Office Guinéen de la Diversité Biologique et des Aires protégées ;
- Conseil National de l'Environnement (CNE) ;
- Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie (DNACV) ;
- Direction Nationale des Eaux et Forêts (DNEF).

Ministère de l'Élevage

Services et institutions impliqués :

- Service National des Services Vétérinaires (SNSV) ;
- Service National de la Production et de l'Industrie Animales (SNPIA).

Ministère de l'Agriculture

Services et institutions impliqués :

- Direction Nationale de l'Agriculture (DNA) ;
- Service National de Protection des Végétaux et des Denrées Stockées (SNPVDS).

Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Services et institutions impliqués :

- Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) ;
- Direction Nationale des Pharmacies et Laboratoires (DNPL) ;
- Direction Nationale du Médicament (DNM) ;
- Direction Nationale de l'Hygiène Publique (DNHP) ;
- Direction Nationale des Etablissements Hospitaliers (DNEH) ;
- Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) ;
- Programme National de Lutte contre la Cécité et les Maladies Négligées (PNLCMN) ;
- Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) ;
- Programme National de Prise en Charge et de Prévention contre les MST, IST et le VIH Sida (PNPCP/IST/VIH/Sida).

Ministère de l'Industrie, des Petites et des Moyennes Entreprises

Services et institutions impliqués :

- Direction Nationale du Développement Industriel (DNDI) ;
- Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie (IGNM).

Ministère Délégué au Budget,

Services et institutions impliqués :

- Direction Nationale des Douanes (DND).

Ministère des Mines et de la Géologie

Services et institutions impliqués :

- Direction Nationale des Mines (DNM).

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Services et institutions impliqués :

- Direction Nationale de la Recherche Scientifique et Technologique (DNRST) ;
- Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement de l'Université Gamal Abdel Nasser de Conakry (CERE).

Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

Services et institutions impliqués :

- Office Central de Lutte Anti-drogue (OCAD) ;
- Direction Générale de la Protection Civile (DGPC).

Ministère Délégué aux Transports

Services et institutions impliqués :

- Direction Nationale de la Marine Marchande (DNMM) ;
- Direction Nationale des Transports Terrestres (DNNT).

Ministère du Travail et de la Fonction Publique

Services et institutions impliqués :

- Direction Nationale de l'Emploi et de la Réglementation du Travail (DNERT) ;
- Service National de la Médecine du Travail (SNMT).

Ministère Délégué aux Affaires Sociales, à la Promotion Féminine et à l'Enfance

Services et institutions impliqués :

- Direction Nationale de la Promotion Féminine (DNPF).

Ministère de l'Information

Services et institutions impliqués :

- Radiodiffusion Télévision Nationale (RTG).

Ministère de la Pêche et de l'Aquaculture

Services et institutions impliqués :

- Direction Nationale de la Pêche Maritime (DNPM) ;

- Direction Nationale de la Pêche Continentale (DNPC) ;
- Service Industrie et Assurance Qualité des Produits de la Pêche et de l’Aquaculture (SIAQPPA).

Ministère du Commerce,

Services et institutions impliqués :

- Office National de Contrôle de Qualité (ONCQ).

2.2 : Instruments juridiques et mécanismes non réglementaires pour la gestion des produits chimiques

La Constitution Guinéenne en ses articles 5, 6, 15 et 19 se préoccupe entre autres, de la vie, de la santé et de la préservation de l’environnement. L’adhésion de la Guinée à maintes organisations internationales, la signature et/ou la ratification des protocoles de Montréal et de Kyoto, des conventions de Bâle, de Rotterdam, de Stockholm et l’accord de la SAICM relatifs aux produits chimiques, pesticides et déchets dangereux, les efforts de mise en œuvre de ces accords sur le plan national ainsi que l’élaboration et l’application d’un nombre important de textes légaux et réglementaires, expriment et témoignent la volonté politique de la Guinée d’assurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques, pesticides et déchets dangereux en vue de mieux protéger la santé et l’environnement.

Dans ce cadre, il ne serait pas superflu de dire que le contrôle juridique de cette gestion serait l’un des aspects les plus importants. Ce contrôle se fait à travers l’application des accords internationaux, lois, règlements et directives pratiques au cours de l’importation, l’exportation, la formulation, la production, le stockage, la manutention, la manipulation, l’utilisation des produits chimiques et lors de l’élimination des déchets et produits périmés.

S’agissant de la gestion des produits chimiques, la Guinée dispose d’un certain nombre d’instruments, certes non encore suffisants, mais qui lui permettent de s’acquitter en toute responsabilité de ses engagements internationaux. L’inventaire de ces instruments juridiques, réglementaires et mécanismes non réglementaires en vigueur en Guinée est le suivant :

- Convention MARPOL sur la pollution marine 1973-1978 ratifiée par la Guinée ;
- Convention sur les changements climatiques Mai 1992, ratifiée par la Guinée ;
- Convention de Vienne pour la protection de la couche d’ozone en 1985, ratifiée par la Guinée ;
- Convention de Bâle sur les déchets dangereux, ratifiée par la Guinée ;
- Convention de Bamako du 30 Janvier 1991, adopté par la Guinée ;
- Convention de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, Décembre 1988 ;

- Convention sur les armes chimiques du 13 Janvier 1993, signée par la Guinée le 14-01-93 ;
- Convention internationale pour la prévention de la pollution des eaux de mer par les hydrocarbures ;
- Convention concernant la protection des travailleurs contre les rayonnements ionisants ;
- Convention concernant la prévention et le contrôle des risques professionnels causés par les substances et agents cancérigènes ;
- Convention concernant la protection des travailleurs contre les risques professionnels dus à la pollution de l'air, aux bruits et aux vibrations sur les lieux de travail ;
- Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ;
- Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)
- Convention de Rotterdam, ratifiée en 2004 et son plan d'action de mise en œuvre validé en Mai 2007 ;
- Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ou traité d'OTTAWA. Signature le 4/12/1997 et ratification le 8/12/1998 ;
- Protocole de Montréal sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone 3è Ed.8/93 Ad 25/06/92, Manuel concernant les demandes d'utilisation essentielle 7/94 Ad 25/06/92 ;
- Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution marine ;
- Ordonnance N° 045/PRG/87 du 28 Mai 1987 ;
- Code de protection et de mise en valeur de l'environnement.
- Code du travail, Ordonnance N° 003/PRG/SGG/88 ;
- Loi L/92/027/CTRN instituant le contrôle phytosanitaire des végétaux à l'importation et à l'exportation ;
- Loi L/92/028/CTRN du 6 Août 1992 instituant la législation sur les pesticides ;
- Loi N° L/96/010/AN/96 du 22/7/96, portant réglementation des taxes à la pollution applicables aux établissements classés ;
- Loi L/92/027/CTRN instituant le contrôle phytosanitaire des végétaux à l'importation et à l'exportation en application du Code de bonne conduite de la FAO, version amendée 1989

- Loi L/94/003/CTRN du 14/02/94 relative à la protection des consommateurs, au contrôle des denrées, marchandises, services et à la répression des fraudes ;
- Loi L /94/ 006/ CTRN sur la sécurité sociale – articles 84, 85 et 86 en application de la Convention 121 de l’OIT
- Loi L/95/046/CTRN du 29/08/95, portant code de l’Elevage et des produits animaux ;
- Ord/006/PRG/1991, portant code des Douanes du 08 Janvier 1991 ;
- Ord/095/PRG/1995 modifiant et complétant Ord.022/PRG/89 portant pénalités du code de l’environnement
- Décret N° 199/PRG/SGG/89 codifiant les études d’impact sur l’environnement ;
- Décret N° 201/PRG/SGG/89 portant préservation du milieu marin contre toute forme de pollution ;
- Décret N° 94/043/PRG/SGG portant dispositions réglementant la Loi L94/012/CTRN ;
- Décret N° D200/PRG/SGG/89 portant régime juridique des installations classées pour la protection de l’environnement ;
- Décret D/94/044/PRG/SGG du 22 Mars1994 portant application de la Loi L/092/028/CTRN du 6 Août 1992 portant législation sur les pesticides ;
- Décret D/97/287/PRG/SGG du 24/12/97 réglementant la gestion et le contrôle des substances chimiques nocives et dangereuses
- Décret n D/97/213/PRG/SGG du 23 septembre 1997, portant organisation de l’Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée ;
- Décret N°D/96/105/PRG/SGG du 22 juillet 1996, portant Code de Déontologie Vétérinaire ;
- Décret 98/D/113/PRG/SGG de la 13/07/98 portant organisation et fonctionnement du service national de contrôle de qualité et des normes ;
- Arrêté N°A/2003/5957/MAE/CAB du 18 aout 2003, réglementant l’exercice de la profession vétérinaire ;
- Arrêté N°A/2003/5996/MAE/CAB du 18 aout 2003, portant conditions et modalités d’installation des prives dans le domaine vétérinaire ;
- Arrêté N°A/2003/5958/MAE/CAB du 18 aout 2003, portant modalités d’élection et de fonctionnement du Conseil et de la Chambre de Discipline de l’Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée ;
- Arrêté conjoint N°2003/7088/MAE/SGG du 5 Septembre 2003, réglementant l’AMM des médicaments à usage vétérinaire ;

- Arrêté conjoint N°2003/7089/MAE/SGG du 5 Septembre 2003, définissant les modalités de distribution des médicaments à usage vétérinaire ;
- Arrêté conjoint N°2003/7090/MAE/SGG du 5 Septembre 2003, définissant la nomenclature des principes actifs essentiels à usage vétérinaire importés en République de Guinée ;
- Arrêté N°2003/7091/MAE/SGG du 5 Septembre 2003, comportant composition et fonctionnement de la commission d'AMM des médicaments à usage vétérinaire ;
- Arrêté conjoint N° 93/8993/PRG/SGG portant sur la nomenclature technique des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Arrêté N° 095/6205/MA/SGG de la 7/11/95 portant nomination des membres du comité national des pesticides ;
- Arrêté N° 5710/MA/SGG/96 du 03/10/96 relatif aux mesures transitoires d'application de l'homologation des pesticides ;
- Arrêté N° 5711/MA/SGG/96 du 03/10/96 relatif aux dossiers d'homologation des pesticides ;
- Arrêté N° 5712/MA/SGG/96 du 03/10/96 relatif à l'agrément professionnel requis pour l'application des pesticides ;
- Arrêté N°5713/MA/SGG/96 du 03/10/96 relatif à la protection des travailleurs exposés aux pesticides ;
- Arrêté N°5714/MA/SGG/96 du 03/10/96 relatif à la licence professionnelle requise pour l'importation, le reconditionnement et la mise sur le marché des pesticides ;
- Arrêté N° 5715/MA/SGG/96 du 03/10/96 relatif à l'expérimentation des pesticides en vue de l'homologation ;
- Arrêté N° 5716/MA/SGG/96 du 03/10/96 relatif à l'étiquetage et à l'emballage des pesticides ;
- Arrêté N°5071/MA/SGG/99 modifiant l'Arrêté n°95/6205/MAEF/SGG du 7/11/95 portant Nomination des membres du comité national des pesticides ;
- Arrêté N°315/MA/SGG/2000 Relatif à l'autorisation provisoire de vente ;
- Arrêté N° 316/MA/SGG/2000 Portant mesures et dispositions à prendre pour le transport, le stockage et la distribution des produits phytopharmaceutiques ;
- Arrêté N°317/MA/SGG/2001 du 1^{er}/02/2001 relatif à la liste des produits bénéficiant de mesures transitoires pour l'homologation ;

- Arrêté N°2395/MA/SGG/2001 du 6/06/2001, portant restriction et/ou interdiction d'usage de substances actives en agriculture ;
- Arrêté conjoint N° 95/2919 portant procédure administrative pour le transport des produits pétroliers en République de Guinée ;
- Arrêté N° 2262/MT du 9/04/82, portant interdiction de l'emploi de la céruse, du sulfate de plomb ou de tous produits pigmentés ;
- Arrêté N° 2265/MT du 9/04/1982, portant intoxication due au benzène ;
- Arrêté N° 93/4794/MRAFPT/DNTLS portant prévention du cancer professionnel ;
- Arrêté conjoint N° A/97/3293/SGG/CTRN du 19/06/95, portant création d'une commission technique d'instruction des dossiers relatifs aux zones d'activités industrielles ;
- Arrêté N° 0235..../ MEFP portant création des Comités d'hygiène, de Sécurité et des conditions de travail ;
- Arrêté A/2001/4784/MDE/SGG du 26/10/2001 portant listes et classes nationales des substances chimiques ;
- Arrêté A/2001/4785/MDE/SGG du 26/10/2001 définissant la procédure d'obtention de l'autorisation préalable ou du certificat d'entrée des produits chimiques ;
- Arrêté N° 2262/MT du 9/04/82 portant interdiction de l'emploi de la céruse, du sulfate de plomb ou de tous produits pigmentés ;
- Arrêté conjoint N°A/2001/1647/MMG/MHE portant harmonisation de la loi L/95/036/CTRN du 30 Juin 1995 portant code minier avec la loi L/94/005/CTRN du 14 Février 1994 portant code de l'eau ;
- Arrêté N° 93/4794/MRAFPT/DNTLS portant prévention du cancer professionnel ;
- Arrêté N°4056/2001/MDE/DAAF/SPF portant création du Comité de Coordination nationale du projet du fonds pour l'environnement Mondial ;
- Arrêté N°4057/2001MDE/DAAF/SPF du 12/09/2001, portant nomination du coordonnateur national du projet du Fonds pour l'environnement Mondial: développement d'un plan d'action national pour la gestion des polluants organiques persistants ;
- Arrêté Conjoint N°6758/ME/MEF/98 portant modalités de prélèvement de la taxe sur les substances chimiques ;
- Arrêté A/2001/4784/MDE/SGG portant application des Articles 3,4 et 5 du Décret D/97/287/PRG/SGG du 24/12/97 réglementant la gestion et le contrôle des substances chimiques nocives et dangereuses ;
- Décision N°02/VC/CAB/97 du 15/01/97, portant approbation du règlement d'hygiène pour la propreté de la ville de Conakry ;
- Décision N° 04/VC/CAB/97 du 06/02/97, portant création, attribution, organisation et Fonctionnement de la DSP du Gouvernorat de

Conakry et Sections Communales de la Salubrité de Conakry ;

- Décision N°08/VC/CAB/97 du 21/02/97, portant approbation du cadre référentiel unique amendes à appliquer aux producteurs de déchets en cas d'infraction au règlement pour la propreté de la ville de Conakry ;

S'agissant des polluants organiques persistants (POP), leur gestion est assurée, en ce qui concerne le groupe des polluants industriels, par l'Arrêté A/2001/4784/MMGE/SGG du 26/10/2001 qui les classe dans la catégorie des produits chimiques dont l'utilisation est strictement réglementée en attendant leur élimination totale d'ici l'an 2025, conformément à l'article 3 alinéa A de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. Les POP de production involontaire (dioxines et furannes), quant à eux, ne font l'objet d'aucune réglementation nationale. Pourtant d'importantes sources potentielles d'émission de ces produits existent en Guinée. Ce sont, entres autres : l'incinération des déchets municipaux et médicaux, les combustions dans les centrales thermiques et chaudières des industries, les véhicules à moteur utilisant l'essence au plomb, le brûlage à ciel ouvert des pneus usagés aux fins de récupérer le fil de fer qui a une valeur marchande et aussi, lors des manifestations populaires, des émeutes. Aussi le brûlage des plastiques préalablement utilisés comme sachets, emballages des produits alimentaires et de consommation qui constituent des tas d'ordures ménagères suite au défaut d'un service efficace de collecte et de ramassage d'ordures ménagères.

De l'examen des textes légaux et réglementaires relatifs à la gestion des produits chimiques répertoriés, il ressort que :

- Il y a des vides juridiques par endroit bien que l'élimination des produits pétroliers, des déchets ménagers et commerciaux soit réglementée ;
- Pour les produits explosifs et radioactifs, seule l'étape transport est régie par des textes réglementaires ;
- La mise en application de la législation en vigueur n'a pas atteint l'efficacité escomptée à cause entre autres, de la lenteur des procédures administratives de prise de décisions, de l'insuffisance de textes d'application et du sous-équipement des institutions de contrôle ;
- Les textes existants sont tous compatibles avec les priorités nationales en matière de gestion des produits chimiques, pesticides et déchets dangereux ;
- Il existe une série de textes relatifs à des conventions et accords internationaux.

D'une manière générale, les mesures réglementaires existantes sont :

- Insuffisantes mais appropriées parce que mettant en œuvre les lois prises en la matière ;
- Sectorielles parce que la gestion des produits chimiques n'est pas centralisée.

2.3: Analyse du Cadre Institutionnel et Juridique

Le cadre institutionnel et juridique mis en place par le gouvernement pour prévenir les risques de pollutions liés à l'usage des produits chimiques est sans doute insuffisant et ne permet pas de cerner tous les aspects de leur gestion. Sur le plan institutionnel, il faut souligner que les structures liées à la gestion des produits chimiques sont antérieures à la SAICM. Leur fonctionnement atteste parfois d'un manque de synergie.

En outre, la transcription des dispositions de la SAICM, dans le corpus juridique national, n'en est encore qu'à ses débuts. Ainsi quelques insuffisances sont à noter au niveau de l'arsenal juridique national existant à ce jour. Il s'agit notamment :

Du chevauchement des textes.

Il n'existe pas une frontière nette entre les textes et des vides juridiques sont perceptibles par endroits.

De l'efficacité mitigée de la législation.

L'insuffisance des textes d'application, le sous équipement des institutions de contrôle et le manque de statistiques fiables nuisent à l'efficacité réelle de la législation en vigueur et entraînent une certaine lenteur dans la prise de décisions.

De l'insuffisance des capacités.

Le handicap majeur des institutions guinéennes impliquées dans le processus de gestion des produits chimiques est le manque d'équipement et l'insuffisance des compétences humaines et techniques.

La Guinée dispose de ressources humaines compétentes en matière d'identification des problèmes et d'établissement des priorités nationales relatifs à la production, l'importation, l'exportation et l'utilisation des produits chimiques. Cependant, les aptitudes techniques et les moyens financiers nécessaires à la réalisation correcte de ce travail sont actuellement faibles.

CHAPITRE III : ORGANISMES ET MECANISMES NATIONAUX DE MISE EN ŒUVRE DE LA SAICM

3.1 : Rappel sommaire du processus en Guinée

La République de Guinée soucieuse de s'acquitter de ses engagements internationaux a engagé un processus de mise en œuvre de la SAICM à travers notamment :

La mise en place de mécanismes de coordination et d'un organisme chargé du processus.

L'unité nationale de coordination du projet d'élaboration d'un programme national intégré de gestion rationnelle des produits chimiques et de la mise en œuvre de la SAICM a eu pour première mission, l'information et la sensibilisation des décideurs, des parties prenantes et du public, sur la nature et les enjeux de la SAICM. Ce travail amorcé en 2009 et qui se poursuit encore a retenu l'attention des parties impliquées dans la gestion des produits chimiques.

Le profil national pour la gestion des produits chimiques élaboré pour la première fois en décembre 1997, puis actualisé en mars 2003, a été récemment mis à jour en juin 2011. Ce document a servi à fournir des informations pratiques sur les programmes et activités concernant la gestion de ces produits dans le pays. Il a permis d'éclairer les décideurs pour une efficacité des opérations gouvernementales en matière de gestion rationnelle des produits chimiques.

3.2: Comité national de coordination pour l'élaboration d'un programme national intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre de la SAICM en République de Guinée

En Guinée, la mise en œuvre de la SAICM est confiée à un comité national de coordination regroupant tous les départements ministériels, les associations/ONG environnementales, société civile, structures privés, les instituts de recherche et les syndicats concernés par la gestion des produits chimiques.

Le Comité National de Coordination pour l'Elaboration d'un Programme National Intégré pour la Gestion Rationnelle des Produits Chimiques et la mise en œuvre de la SAICM en République de Guinée a été formalisé par l'Arrêté N° 1765/MEE/MDE/CAB/SGG/011 du 21 avril 2011 conformément aux lignes directrices pour les activités habilitantes relatives à la mise en œuvre de la SAICM.

Ce comité compte 20 membres ayant tous des compétences relatives aux aspects de la gestion des produits chimiques (techniques, environnementales, juridiques, administratives, socio-économiques, etc.).

Le Comité National de Coordination pour l'Elaboration d'un Programme National Intégré pour la Gestion Rationnelle des Produits Chimiques et la mise en œuvre de la SAICM en République de Guinée est chargé :

- de proposer un dispositif de réglementation permettant de sécuriser la gestion des produits chimiques durant leur cycle de vie ;
- de formuler et d'informer tous les acteurs (Etat, Privés, ONG et Associations) sur la gestion des produits chimiques ;

- de superviser la mise à jour du profil national afin d'identifier les lacunes et l'évaluation nationale des capacités ;
- d'harmoniser les interventions de la SAICM avec les priorités nationales par un processus de consultation interne avec tous les acteurs concernés ;
- d'accompagner le Coordonnateur du Projet dans le suivi du processus d'élaboration et de validation des rapports du projet ainsi que la mise en œuvre de la SAICM sur le plan national ;
- de donner des orientations pour une meilleure coopération entre les différentes parties prenantes impliquées dans la gestion des produits chimiques.

Le Comité National de Coordination peut inviter à sa session toutes personnes ressources, institutions ou organisations dont les compétences auront été jugées utiles pour la réalisation des objectifs du Comité.

3.3: Ordre National des Pharmaciens

L'Ordre National des Pharmaciens de Guinée est placé sous la tutelle du Ministère chargé de la santé. Il donne son avis aux pouvoirs publics sur les questions relatives à la politique pharmaceutique en général, à la législation, à la réglementation et à toutes les questions concernant l'exercice de la profession de pharmacien en particulier.

L'ordre national des pharmaciens de Guinée a pour mission de veiller au respect des principes de moralité, de probité et de dévouement indispensables à l'exercice de la pharmacie et l'observation par tous les membres des devoirs professionnels.

L'ordre national des pharmaciens de Guinée regroupe les pharmaciens fonctionnaires ou contractuels des services publics, les pharmaciens servant en Guinée au titre de l'assistance technique ou appartenant au corps enseignant de la Faculté de pharmacie de l'Université de Conakry et des pharmaciens exerçant à titre privé.

L'Ordre national des pharmaciens de Guinée est dirigé par un Conseil National composé de neuf (9) membres. Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens est le défenseur de la légalité et de la moralité professionnelle. Les produits chimiques couverts sont les médicaments.

3.4: Commission technique de normalisation

Habituellement, la méthode pour établir des normes passe par la création de commission technique. Ce procédé permet de réunir toutes les parties concernées par les questions dont traite la commission technique donnée. Il convient de souligner que la commission technique de normalisation est un organe technique dont la tâche principale consiste en l'élaboration, l'adoption et/ou la révision des normes nationales. Les travaux peuvent être faits par correspondance ou de préférence, dans le cadre de réunions.

A la tête de la commission est élu un président qui a le principal rôle. Il oriente les travaux de la commission et veille à leur avancement conformément au plan établi. Le Secrétariat de la Commission Technique de Normalisation est assuré par l'Institut Guinéen de Normalisation

et de Métrologie (IGNM). La tâche majeure, c'est à dire le fonctionnement de la Commission Technique de Normalisation (CTN), est du ressort du secrétaire lequel doit être membre du personnel de l'IGNM.

Une commission technique peut créer des sous-commissions ou des groupes de travail si cela s'avère souhaitable pour la qualité ou la rapidité des travaux. Au sein d'une Commission Technique de Normalisation, doivent être nécessairement représentés :

- l'administration et surtout les autorités directement concernées par le domaine d'activité ;
- des industriels et des commerçants ;
- des consommateurs et utilisateurs ;
- des entreprises publiques et/ou privées ;
- des institutions de l'enseignement supérieur et de recherche ;
- des techniciens spécialisés et des personnes ressources.

Les normes peuvent être d'application volontaire ou obligatoire. Dans le cas d'une application obligatoire, elles doivent faire l'objet d'une homologation par arrêté du Ministre chargé de l'industrie après une enquête publique. Actuellement, on compte neuf (9) commissions techniques de normalisation (CTN) et dix-sept (17) sous-commissions techniques de normalisation (SCTN) dont les plus actives sont, entre autres, : normes fondamentales, bois, bâtiment, travaux publics et génie civil, agro-alimentaire, électrotechnique, environnement, santé et hygiène, chimie, textiles, pharmacie, pêche.

Produits chimiques couverts : tous les produits chimiques de la production à l'élimination.

3.5: Comité national des pesticides

Le Comité National des Pesticides a pour prérogative la mise en œuvre de la politique nationale de gestion des pesticides et, notamment, le contrôle de l'importation, de la mise sur le marché, de l'étiquetage, de l'utilisation, de l'expérimentation, du stockage et de l'élimination des produits périmés, ainsi que de la fabrication, de la formulation, du conditionnement/reconditionnement, et du transport desdits pesticides.

En cas de nécessité, les membres du comité peuvent se faire remplacer par un représentant compétent en la matière. Le comité des pesticides peut, chaque fois qu'il est nécessaire, solliciter le concours d'organismes officiels de recherche, des services compétents des ministères, des membres de comités et des laboratoires étrangers pour effectuer tout travail d'expérimentation et de contrôle.

Le comité des pesticides se réunit à la demande de son président ou d'un tiers de ses membres. Les réunions du comité requièrent la présence de la majorité des membres. L'avis du comité des pesticides est pris à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est déterminante. Etendue des problèmes et produits chimiques couverts : pesticides.

3.6: Comité national de lutte contre les drogues

Créé par Décret D/94/067/PRG/SGG du 2/8/1994, le Comité National de Lutte contre la Drogue (CNLD) s'occupe principalement de l'élaboration, du contrôle et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de lutte contre la drogue. Cette politique englobe les volets ci-après : prévention, répression, traitement et réinsertion sociale. Ainsi, tous les départements ministériels concernés par ces quatre volets sont d'office membres du CNLD à savoir : les ministère de la Justice, de la Sécurité, de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, de l'Economie et des Finances, de la Défense Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'Enseignement Pré-Universitaire, des Affaires Sociales Promotion Féminine et Enfance, de la Jeunesse et des Sports, de l'Information et de la Santé et l'Hygiène Publique.

Le CNLD est dirigé par un secrétariat général comprenant quatre (4) membres. Le poste de Secrétaire Général est assuré par le représentant désigné du Ministère de la Sécurité. Celui de secrétaire général adjoint, par le représentant du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Le poste de premier conseiller est occupé par le représentant du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et le poste de second conseiller, par le représentant du Ministère des Affaires Sociales. Il est prévu la création de comités régionaux et de comités préfectoraux de lutte contre la drogue.

3.7: Commission Nationale d'Incinération

La Commission Nationale d'Incinération, regroupe les départements ci-après : Ministère de la Justice, de la Sécurité, de la Défense Nationale, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de la Santé et de l'Hygiène Publique, de l'Industrie, du Commerce, du Travail et de la Fonction Publique, de l'Economie et des Finances, des Mines et de la Géologie, de l'Energie et de l'Environnement, de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage.

Cette commission a été créée en 1991 par décret N° 158/PRG/SGG/91 du 6 juin 1991. Elle a pour mission de veiller, contrôler et d'exécuter l'élimination des drogues, stupéfiants, déchets et produits toxiques et périmés sur toute l'étendue du territoire.

La Commission Nationale d'Incinération est présidée par le Ministère de la Justice. Elle agit sur constat ou demande d'un de ses membres. Elle se préoccupe de tout produit, bien ou matière, pouvant porter préjudice à la santé des personnes, à l'environnement et à la nature. Produits chimiques couverts : stupéfiants et substances psychotropes.

Cette commission ne dispose pas d'incinérateurs appropriés et ne procède qu'au brûlage, à ciel ouvert, des produits et matières qui ont fait l'objet de saisie. Ses activités sont sporadiques. Beaucoup d'activités d'incinérations clandestines échappent à son contrôle.

3.8: Commission Nationale sur la Sécurité Sanitaire des Aliments (CNSSA)

La Commission est placée sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et des PME. Elle comporte 25 membres, issus des secteurs public et privé, des milieux scientifiques ou choisis parmi des personnalités qualifiées ou des associations de Consommateurs. La CNSSA est dirigée par un Président assisté d'un Secrétaire Général. Elle se réunit au moins deux fois par mois ou chaque fois que cela s'avère nécessaire.

La mission essentielle de la CNSSA est de renforcer les capacités du Gouvernement pour l'élaboration de la politique nationale dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la qualité des aliments, notamment en ce qui concerne leur innocuité, mais aussi les questions de santé animale, de la protection des végétaux et la préservation de l'environnement .

En rapport avec les parties concernées, la CNSSA est plus précisément chargée « d'étudier et de proposer toutes mesures et/ ou actions visant à améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments distribués en Guinée ou destinés à l'exportation ».

La CNSSA vise principalement deux objectifs :

- Un objectif de santé publique :
 - améliorer la salubrité des aliments ;
 - améliorer le niveau sanitaire des aliments et services produits et distribués sur le marché domestique.
- Un objectif économique :
 - accéder aux marchés des pays industrialisés en garantissant un niveau sanitaire des aliments, compatible avec les impératifs du commerce international.

Produits chimiques couverts : produits et denrées alimentaires destinés au marché intérieur et à l'exportation.

3.9: Commission Technique d'Instruction des Zones Industrielles (COTIZI)

La COTIZI est chargée d'harmoniser et de coordonner les activités de l'ensemble des intervenants dans l'exécution des projets de mise en valeur des zones industrielles. Elle se compose :

- d'un président représentant le Ministre chargé **de l'urbanisme, de l'habitat et des domaines,**
- d'un rapporteur représentant le Ministre chargé de l'industrie et des PME,
- de membres provenant des services et directions techniques des ministères de l'urbanisme et habitat, de l'industrie et PME, des mines, géologie et environnement et de l'économie, finances et plan.

Produits chimiques couverts : tous les produits chimiques

3.10 : Association, Femmes, Mines et Environnement (AFEME)

Accepte de confronter leurs idées et leurs expériences dans le but de promouvoir les ressources minières et d'assurer la protection de l'environnement et de la santé.

Assister les femmes des zones urbaines et rurales dans l'exploitation artisanale des ressources minières à travers des cours de formation, d'information et de sensibilisation, apporte des conseils pour le développement des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Entre autres, les objectifs de l'AFEME sont :

- Promouvoir l'activité minière
- Sensibiliser, former et informer les femmes sur l'aménagement et la prévention des ressources naturelles.
- Sensibiliser les femmes des zones rurales sur la nécessité de protéger l'environnement et la santé.

L'AFEME est dirigée par un Bureau Exécutif de onze (11) membres élus en assemblée générale.

3.11 : Conseil National de l'Environnement

Le Conseil National de l'Environnement, organe consultatif interministériel, a pour mission d'assister l'autorité ministérielle dans la définition, la préparation et la mise œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'Environnement en facilitant la coordination de l'action Gouvernementale en la matière.

Le CNE se compose de 20 membres et est présidé par le Ministre en charge de l'Environnement. Pour accomplir sa mission, il dispose d'organes exécutifs qui sont : un Secrétariat et des Conseils Régionaux de l'Environnement.

Le Secrétariat du CNE est assuré par la Direction Nationale de l'Environnement. Un Conseil Régional de l'Environnement présidé par le Gouverneur de Région est créé au niveau de chaque Région Administrative.

Le CNE se réunit 2 fois par an sur convocation de son président ou à la demande de 1/3 de ses membres. Le procès-verbal et le compte-rendu des réunions comportent les recommandations du conseil qui seront communiqués à tous les départements ministériels et à tous les conseils régionaux de l'environnement. Les mesures arrêtées pourraient faire l'objet d'actes réglementaires.

3.12 : Commission Nationale du Développement Durable (CNDD)

Créée par Arrêté N° 2001/5497/PM/SGG du 26 décembre 2001, la Commission Nationale de Développement Durable (CNDD) a pour mission de :

- rapprocher toutes les initiatives nationales aux indicateurs de développement durable établis selon les différents chapitres de l'Agenda 21 ;
- élaborer une méthodologie et un guide de dialogue avec les différents groupes de la société ;

- formuler une appréciation sur les résultats atteints par notre pays en conformité avec les recommandations de l'Agenda 21 ;
- établir le niveau de prise en compte des recommandations de la Commission du Développement Durable des Nations Unies ;
- suivre l'Agenda 21 au niveau du pays et produire annuellement le rapport national. La Commission Nationale de Développement Durable comprend :
- la Primature avec deux représentants dont le Président ;
- les Ministères des Mines, de la Géologie, de l'Environnement, des Affaires Étrangères, de la Coopération, du Plan, de l'Agriculture, de l'Élevage, de l'Enseignement Pré-universitaire, de la Santé Publique, des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, de l'Information, le Forum des ONG, la Fédération des paysans, la Chambre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, la Chambre d'Agriculture et le Coordinateur des agences du système des Nations Unies en Guinée.

3.13: Commission Nationale du Médicament (CNM)

La C.N.M. a été créée en application de la loi L 94/012/CTRN du 22 mars 1994 portant sur la législation pharmaceutique. Elle est placée sous la tutelle du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

Cette commission est un organe consultatif du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique en matière d'élaboration et de mise en œuvre de la politique pharmaceutique nationale. Elle est chargée en particulier d'examiner et de formuler des recommandations sur les aspects socio-économique, politique et réglementaire liés aux médicaments.

La CNM comprend les organes suivants : l'Assemblée générale, le Secrétariat permanent et les sous-commissions spécialisées :

- ✓ Enregistrement des produits pharmaceutiques et des laboratoires ;
- ✓ Sélection et révision de la liste nationale des médicaments ;
- ✓ Vaccins essentiels, formulaires et guide thérapeutique ;
- ✓ Agrément des entreprises et officines pharmaceutiques ;
- ✓ Pharmacovigilance et Pharmacopée traditionnelle.

3.14: Comité de Coordination Nationale pour la Gestion des POP

Le Comité de coordination nationale du projet de développement de plans d'action nationaux pour la gestion des POP a été créé par arrêté N° 4056/2001/MMGE/DAAF/SPF du 12/9/2001 conformément aux lignes directrices pour les activités habilitantes relatives à la mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les POP.

Ce comité est un mécanisme consultatif aux fins d'élaboration et d'application des plans d'action nationaux pour la gestion des POP. Il regroupe des représentants de tous les ministères et des ONG impliqués dans la gestion des POP.

3.15: Association Professionnelle des Producteurs, Importateurs et Distributeurs de Guinée (APIDIA)

Créée selon l'Agrément A /98/N/0099/MID/CAB/SACCO/98, l'APIDIA regroupant 40 sociétés et établissements associés dans le but de :

- Développer la production et les importations des semences, engrais, pesticides et matériels agricoles ;
- Dynamiser la distribution et l'utilisation des facteurs de production ;
- Renforcer la capacité technique et professionnelle des membres ;
- Assurer le lobbying et le plaidoyer en faveur des membres.

L'APIDIA compte une Assemblée générale, un Bureau exécutif permanent comprenant un président, un trésorier issu de l'Assemblée Générale, un trésorier salarié et un Comité Consultatif Permanent regroupant 5 membres sympathisants, jouant le rôle d'appui et de conseil.

3.16: Comité National de Gestion des Catastrophes

Le Comité National de Gestion des Catastrophes crée suivant le Décret D/97/285/PRG/SGG du 24 /12/1997 se préoccupe de coordonner les activités du plan national de contingence et constitue un appui important pour le Service National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales. Il est composé de représentants désignés des ministères impliqués, de la société civile et des ONG. Il comprend en son sein un groupe opérationnel.

3.17 : Ordre National des Ingénieurs Géologues et des Mines (ONIGEM)

L'objectif fondamental de l'ONIGEM est de veiller à l'utilisation correcte des techniques géologiques et minières en Guinée.

3.18 : Comité National du Codex Alimentarius (CNCA)

Le CNCA a été créé par Arrêté n°2423/MICTA/2008 du 16 juin 2008 et mis sous l'autorité du Ministère en charge de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises. Il est l'organe consultatif jouant le rôle de conseiller auprès du gouvernement dans ses prises de décisions sur les questions liées à la sécurité sanitaire des aliments. Il constitue une tribune de débat pour la formulation de la position du pays par rapport à toute proposition de politique faite par la Commission du Codex Alimentarius et ses divers organes subsidiaires.

Le CNCA a pour mission d'étudier les questions en rapport avec les normes du Codex Alimentarius et de donner son avis au gouvernement sur l'incidence de ces normes au niveau national. A ce titre, le CNCA est chargé :

- de donner son avis sur les propositions de la Commission du Codex Alimentarius, chargée de la mise en œuvre du Programme Mixte de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), sur les normes alimentaires ;
- de proposer des délégations nationales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires ;

- de consulter les partenaires socio-économiques, notamment les industries, les agriculteurs, les commerçants, les organisations professionnelles, les associations de consommateurs et de protection de l'environnement, pour les impliquer davantage dans les activités de contrôle et d'inspection des aliments par la création de partenariat ;
- de conseiller le gouvernement sur les meilleures décisions à prendre en ce qui concerne les propositions de la Commission du Codex Alimentarius, les normes, les codes d'usage recommandés, les directives du Codex et leur application ;
- d'encourager et de développer la coopération entre les laboratoires nationaux, ainsi que leur mise en réseau aux plans régional et international ;
- de participer aux activités du codex en créant des sous-comités techniques selon les besoins ;
- de coordonner et de suivre les interventions des organismes d'aide au développement dans le domaine de l'élaboration des normes nationales avec les normes internationales et la mise en œuvre des normes.

Le CNCA est composé de représentants des services publics, du secteur privé, des ONG et autres acteurs de la société civile.

3.19 : Comité Interministériel de la mise en œuvre du REIC

Créé par Arrêté du Ministre en charge de l'Environnement, ce comité est chargé de la collecte, du traitement et de la diffusion de l'information sur les produits chimiques . Le Comité Interministériel de la mise en œuvre du REIC est constitué des représentants des services publics, privés, centres de recherche, d'enseignement, ONG, personnes et organismes ressources. Le secrétariat du comité est assuré par la DNE.

3.20 : Groupement Professionnel des Pétroliers(GPP)

Le groupement a pour responsabilité principale la gestion des produits pétroliers en Guinée. Il comprend les compagnies SHELL, TOTAL, NANA, BTN, les Ministères de l'Economie et des Finances, du Commerce et de l'Industrie et des PME. Le secrétariat du groupement est assuré par rotation des compagnies pétrolières pour une durée de six (6) mois et la présidence est exercée par le Ministère du Commerce.

3.21 : Union Nationale des Transporteurs Pétroliers(UNTP)

Constituée par des sociétés pétrolières et des transporteurs privés de produits pétroliers suivant l'Arrêté Conjoint No 95/2919/MT/CAB/SGG du 26/6/1995 des Ministères du Transport et du Commerce, l'UNTP est chargée d'assurer le transport des carburants et lubrifiants sur toute l'étendue du territoire.

3.22 : Association Nationale pour la Défense des Consommateurs de Guinée(ANDCG)

Est une ONG qui se préoccupe de la sensibilisation et de la défense des intérêts des consommateurs en Guinée. Cette ONG manque de ressources techniques et financières pour mener à bien sa mission.

3.23 : Commission Nationale d’Autorisation de Mise sur le Marché des Médicaments à usage vétérinaire

Cette commission fut créée par Arrêté No 2003/7091/MAE/SGG du 5/9/2003 et elle comprend les représentants des Ministères de la Santé, de l’Agriculture et de l’Elevage, l’Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée, des personnes et organismes ressources.

3.24 : Comité National Semencier

Né de l’Arrêté No90/MA/CAB/DNA/2010 du 24/10/2010, le Comité National Semencier est chargé de l’homologation et de l’inscription des variétés au catalogue Officiel des espèces et variétés. Il est composé des représentants de DNA, ANPRO-CA, IRAG, DNEF, DNB, DGD, DNCI, SNPVDS, DNRST, DND, CNOVG, CCIAG, CNA, Importateurs/Exportateurs de semences, Distributeurs et Commerçants semences et des ONG à vocation agro-pastorale.

3.25 : Comité National de Lutte contre le marché illicite des produits pharmaceutiques

Il assure la prévention et la répression de la vente illicite de médicaments. Il est constitué par les ministères, services et ONG impliqués dans les domaines du médicament et de la santé. Le comité est chargé aussi de veiller à l’application de la loi L/94/012/CTRN du 22/03/1994 en Guinée.

3.26 : Ordre National des Docteurs Vétérinaires de Guinée(ONDVG)

C’est une institution et un partenaire des directions DNPIA, DNSV et du Ministère de l’Elevage pour le développement de l’élevage en général et pour la santé publique vétérinaire en particulier. L’ordre est constitué des docteurs vétérinaires de nationalité guinéenne ayant au moins 5 ans d’activités professionnelles. La création de l’ONDVG remonte à l’ordonnance No 023/ PRG/SGG du 21Avril 1990.

3.27 : Commission Consultative Nationale du Travail

La Commission Consultative Nationale du Travail est chargée d’étudier et de mettre en œuvre les textes relatifs au travail, aux accidents de travail et à l’emploi en Guinée. Elle comprend les représentants de la DNFP, DNRA, DNERT, MJ, MEFP, MASPFE, MEPUA, MSHP, MIPME. Le secrétariat est assuré par la DNERT.

CHAPITRE IV : EVALUATION DES CAPACITES ET LACUNES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA SAICM

4.1 : Méthodologie

Pour la réalisation de l'étude, l'approche participative a été privilégiée. Cette approche s'est basée essentiellement sur l'interview des parties prenantes, l'analyse documentaire et les visites.

L'approche et le processus pour réaliser cette évaluation ont pris en compte la Déclaration de Dubaï, la SPG et le Plan d'action mondial de la SAICM. Par ailleurs, l'évaluation s'est appuyée sur certaines propositions de renforcement des capacités présentées dans le domaine d'activités E du chapitre 19 d'action 21 "Renforcement des moyens et du potentiel dont dispose chaque pays pour gérer les produits chimiques".

4.1.1 : Interview

Des interviews ont été réalisées avec des cadres, des responsables administratifs et techniques, des ONG, des centres de recherche des secteurs public et privé en vue d'obtenir des informations relatives à la gestion des produits chimiques de manière à mieux apprécier leur vision et préoccupation. Elles ont permis d'identifier les lacunes par secteur d'activités.

4.1.2: Analyse documentaire

L'analyse documentaire a complété, précisé et renforcé les informations obtenues à partir des entretiens participatifs. Elle a essentiellement porté sur la collecte d'informations disponibles (rapports et Internet) relatives à la gestion des produits chimiques et à leur exploitation en concertation avec les interviewés.

4.1.3 : Visites

Les visites ont été généralement réalisées au niveau des dépôts et des magasins de produits chimiques et ont permis d'évaluer les aspects environnementaux et sanitaires de la gestion des produits chimiques.

4.2 : Evaluation des capacités

L'évaluation des capacités est considérée comme une étape essentielle à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la SAICM. Pour cette raison, l'évaluation a porté sur des activités qui prennent en compte les besoins nationaux les plus urgents en matière de gestion des produits chimiques.

Cette évaluation comprend deux composantes : l'évaluation du cadre national de la gouvernance et l'évaluation des capacités pour les domaines importants de la gestion des produits chimiques.

L'évaluation de la gouvernance a touché des questions telles que : coordination interministérielle, participation des parties prenantes, législation et intégration de la gestion des produits chimiques dans la planification nationale du développement.

L'évaluation des capacités pour les domaines importants de la gestion des produits chimiques a porté sur des questions particulières telles que la production et la diffusion d'informations, la réduction des risques, les contrôles de qualité, etc.

L'évaluation des capacités est divisée en cinq parties :

1. Résumé,
2. Evaluation de la structure nationale de la gouvernance,
3. Evaluation des capacités pour les domaines importants de la gestion des produits chimiques,
4. Opportunités pour des projets de partenariat,
5. Annexes.

4.3: Résumé

L'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) a été adoptée en février 2006 à Dubaï lors de la première session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (ICCM). En adhérant à cette approche, la République de Guinée s'est engagée à renforcer la coordination et la cohérence des initiatives nationales existantes en matière de gestion des produits chimiques dans les secteurs concernés, au sein du gouvernement et d'autres parties prenantes, et à les relier à la planification du développement national.

Pour favoriser une approche intégrée de la gestion des produits chimiques, la République de Guinée a établi un mécanisme pour la mise en œuvre de la SAICM impliquant toutes les parties prenantes (services gouvernementaux, ONG, syndicats et société civile). Ainsi, elle a développé la première version du profil national de gestion des produits chimiques en décembre 1997 puis des mises à jour ont été successivement développées en mars 2003 et juin 2011. Un comité national de gestion du projet du programme national intégré pour la gestion rationnelle des produits chimiques a été mis sur pied et des plans nationaux de mise en œuvre des conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm ont été élaborés. Il apparaît ainsi que la Guinée est prête à mettre en œuvre le projet du programme national intégré de gestion rationnelle des produits chimiques.

Au cours de cette étude, les principales capacités identifiées sont, entre autres, l'existence :

- de services gouvernementaux : Ministères de : l'environnement, de la santé, de l'agriculture, de l'élevage, de l'industrie et des PME, du commerce, du travail, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la justice, de la sécurité et de la protection civile, de la défense nationale, de la pêche et de l'aquaculture, des mines et de la géologie, des transports, des affaires sociales, de la promotion féminine et de l'enfance, de l'information, du budget, de l'administration du territoire et de la décentralisation ;

- d'ONG : AFEME, Guinée-Ecologie, GADEFEG, SPCIA, APIDIA, l'Association de défense des Consommateurs ;
- de syndicats ;
- de la société civile ;
- du secteur privé.

Les lacunes recensées par cette étude sont :

- l'insuffisance de mesures de prévention des risques liés à la gestion des produits chimiques ;
- le manque d'évaluation et d'interprétation des risques ;
- l'absence de recours aux alternatives des produits chimiques dangereux et toxiques ;
- l'inexistence de registres de rejets et d'émissions de polluants ;
- l'insuffisance et la vétusté des laboratoires existants pour l'analyse des produits chimiques ;
- le cloisonnement des législations et réglementations en matière de gestion des produits chimiques ;
- la méconnaissance des législations et réglementations régissant la gestion des produits chimiques ;
- l'introduction frauduleuse et la vente de produits chimiques ;
- l'existence de grandes quantités de produits chimiques obsolètes au niveau des secteurs agricole, minier, des usines surtout en arrêt et des laboratoires ;
- l'absence de normes nationales sur les expositions aux produits chimiques ;
- le manque de gestion rationnelle des déchets chimiques ;
- l'insuffisance de mesures d'intervention pour atténuer les impacts négatifs des produits chimiques sur la santé et sur l'environnement ;
- l'insuffisance d'information et de sensibilisation des décideurs, des travailleurs, des groupes cibles (femmes, jeunes) et du public sur la gestion rationnelle des produits chimiques ;

Les priorités communes identifiées au terme de cette évaluation sont les suivantes :

Degré « très élevé »

- ✓ **Création d'un mécanisme de coordination des activités des acteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques ;**
- ✓ **Renforcement des capacités techniques, matérielles, humaines et financières des parties prenantes ;**
- ✓ **Réhabilitation du REIC ;**
- ✓ **Mise en œuvre de programmes d'information/éducation/sensibilisation des décideurs, des travailleurs, des groupes cibles (femmes, jeunes) et du public sur la gestion rationnelle des produits chimiques ;**
- ✓ **Mise en œuvre du SGH ;**
- ✓ **Mise à jour de la législation nationale relative à la gestion rationnelle des produits chimiques;**
- ✓ **Formation à la gestion des risques liés aux produits chimiques.**

Degré « élevé »

- ✓ Mise en place de procédures de gestion des risques liés aux produits chimiques ;
- ✓ Création d'un centre antipoison ;
- ✓ Initiation de recherche/mise en œuvre de procédés et produits non polluants.

4.4 : Synthèse de l'évaluation : structure nationale de gouvernance

L'étude a porté sur :

- l'intégration de la gestion des produits chimiques aux priorités nationales de développement ;
- le cadre national institutionnel et programmatique rationnel ;
- la législation et sa mise en application ;
- la participation du secteur privé et de la société civile dans la gestion des produits chimiques ;
- la coopération internationale liée à la gestion des produits chimiques ; et
- l'identification des acteurs clés pour les domaines d'activités listés dans le tableau A du Plan d'Action Mondial de la SAICM.

Les résultats obtenus ont conduit au constat suivant :

- une coordination inadéquate intra et interministérielles dans la gestion rationnelle des produits chimiques ;
- une faiblesse des moyens techniques, matériels, humains et financiers ;
- la quasi-inexistence de l'évaluation des risques ;
- l'absence de synergie entre les différents AME ;
- l'absence de centres appropriés de prise en charge des victimes d'accidents chimiques ;
- le non fonctionnement du REIC ;
- la rétention de l'information ;
- l'insuffisance de sensibilisation des décideurs, des travailleurs, des groupes cibles (femmes, jeunes) et du public sur la gestion rationnelle des produits chimiques ;
- la non mise en œuvre du SGH ;
- l'insuffisance et le sous-équipement des laboratoires d'analyses de produits chimiques ;

Au terme de l'évaluation de la structure de gouvernance les propositions suivantes, visant à améliorer la gestion des produits chimiques en Guinée sont faites :

- Elaborer un programme national d'information/Education/Communication (IEC) en matière de gestion des produits chimiques et déchets ;
- Mettre au point un mécanisme de gestion des accidents et d'intervention en cas d'urgence chimique ;

- Effectuer un inventaire des ressources techniques et matérielles et identifier les besoins en matière de renforcement des capacités.
- Mettre au point une stratégie nationale de gestion des déchets chimiques.
- Créer un cadre de concertation pour favoriser la synergie entre les conventions et accords internationaux sur la gestion des produits chimiques.

4.5 : Synthèse de l'évaluation : Evaluation des capacités pour les domaines importants de la gestion des produits chimiques

L'évaluation a porté sur :

- a. Gestion et diffusion de l'information
- b. Réduction / gestion des risques
- c. Education et sensibilisation
- d. Prévention des accidents et suivi
- e. Capacité analytique et des laboratoires.

A l'issue de cette étude, les lacunes suivantes ont été constatées :

Gestion et diffusion de l'information

- Rétention de l'information
- Manque d'information fiable sur les accidents chimiques
- Inexistence de réseau d'information
- Manque de structure centrale de collecte et de diffusion de données

Réduction/gestion des risques

- Manque de capacités et de mesures de surveillance et de suivi de l'impact des produits chimiques ;
- Pas de normes nationales d'évaluation de l'exposition aux produits chimiques ;
- Faible disponibilité de procédés non polluants ;
- Pas de recherche sur les substances moins toxiques ;
- Inexistence de centres antipoison ;
- Pas d'exercices de simulation d'incident chimique ;
- Pas de registres de rejets et d'émissions des polluants ;
- Faible préparation aux mesures d'urgences et d'interventions ;
- Faibles mesures d'évaluation des risques ;
- Forte exposition aux dangers.

Education et sensibilisation

- Faible éducation et formation
- Peu de communication d'information et de sensibilisation des populations

Prévention des accidents et suivi

- Pas de suivi médical des personnes impliquées dans l'utilisation des produits chimiques
- Pas d'infrastructure d'élimination des produits chimiques obsolètes
- Non-respect des mesures de prévention

Capacité analytique et des laboratoires

- Manque de laboratoires accrédités pour l'analyse des produits chimiques
- Vétusté des laboratoires existants
- Insuffisance de la formation du personnel pour l'analyse des produits chimiques
- Formation à la gestion des risques liés aux produits chimiques

Au regard des résultats de cette évaluation, les propositions ci-après sont faites :

- Création de registres de rejets et d'émissions de polluants ;
- Accréditation des laboratoires ;
- Mise en place de mécanismes efficaces de gestion des produits chimiques ;
- Sensibilisation et formation des travailleurs ;
- Renforcement des capacités analytiques des laboratoires ;
- Elaboration de normes nationales évaluant le niveau d'exposition aux produits chimiques ;
- Introduction des meilleurs techniques et de procédés de fabrication moins polluants ;
- Formation au suivi et à la surveillance médicale ;
- Création et équipement de centres antipoison ;
- Formation aux mesures de préparation aux urgences et d'intervention en cas d'urgence, y compris une formation au premier secours ;
- Gestion et élimination des stocks de substances, produits et déchets dangereux ;
- Formation au recyclage et réutilisation des emballages.

TABLEAU DE PRIORISATION

| Domaines d'activités listés dans le Tableau A du Plan d'Action Mondial de la SAICM | Critères de priorisation | | | | | | Ordre de Priorisation |
|---|--------------------------|-----------------------|--|-------------------------|------------------------|---------------------|-----------------------|
| | Urgences | Capacités Disponibles | Ressources humaines et financières requises et disponibles | Délais de mise en œuvre | Possibilité de Soutien | | |
| | | | | | Technique | Financier Extérieur | |
| Législation adéquate | Très Elevé | Faibles | Faibles | Court Terme | International | International | 1 |
| Formation, éducation, sensibilisation des travailleurs, du public et des décideurs | Très Elevé | Faibles | Moyennes | Court Terme | International | International | 2 |
| Mise en Œuvre du REIC | Très Elevé | Faibles | Très Faibles | Court Terme | International | International | 3 |
| Laboratoires et Capacités analytiques | Très Elevé | Faibles | Très Faibles | Court Terme | International | International | 4 |
| Mise en Œuvre du Centre anti-poison | Très Elevé | Faibles | Très Faibles | Court Terme | International | International | 5 |
| Mise en œuvre du SGH | Très Elevé | Faibles | Très Faibles | Court Terme | International | International | 6 |
| Gestion des déchets | Très Elevé | Faibles | Très Faibles | Court Terme | International | International | 7 |
| Pesticides hautement toxiques et autres produits chimiques préoccupants | Elevé | Faibles | Faibles | Moyen Terme | International | International | 8 |
| Manipulation, utilisation, stockage et transport sans danger des produits chimiques | Elevé | Faibles | Faibles | Moyen Terme | International | International | 9 |
| Evaluation des risques liés aux produits chimiques | Très Elevé | Faibles | Très Faibles | Court Terme | International | International | 10 |
| Capacités d'assainir les zones contaminées et de soigner les personnes | Très Elevé | Faibles | Très Faibles | Court Terme | International | International | 11 |
| Sécurité chimique et santé sur le lieu de travail | Elevé | Faibles | Faibles | Moyen Terme | International | International | 12 |
| Production plus propre | Très Elevé | Faibles | Très Faibles | Court Terme | International | International | 13 |
| Promotion d'alternatives plus sûres | Moyen | Moyennes | Moyennes | Moyen Terme | International | International | 14 |

NB : L'ORDRE DE PRIORISATION VA DE 1 A 14 C'EST-A-DIRE DU PLUS IMPORTANT AU MOINS IMPORTANT

4.6 : OPPORTUNITES POUR DES PROJETS DE PARTENARIAT

Les priorités communes identifiées au terme de cette évaluation sont les suivantes :

A court terme

- ✓ Création d'un mécanisme de coordination des activités des acteurs impliqués dans la gestion des produits chimiques ;
- ✓ Renforcement des capacités techniques, matérielles, humaines et financières des parties prenantes ;
- ✓ Réhabilitation du REIC ;
- ✓ Mise en œuvre de programmes d'information/éducation/sensibilisation des décideurs, des travailleurs, des groupes cibles (femmes, jeunes) et du public sur la gestion rationnelle des produits chimiques ;
- ✓ Mise en œuvre du SGH ;
- ✓ Mise à jour de la législation nationale relative à la gestion rationnelle des produits chimiques;
- ✓ Formation à la gestion des risques liés aux produits chimiques

A moyen terme

- ✓ Mise en place de procédures de gestion des risques liés aux produits chimiques ;
- ✓ Création et équipement d'un centre antipoison ;
- ✓ Initiation de recherche/mise en œuvre de procédés et produits non polluants ;
- ✓ Création d'infrastructure de gestion des produits chimiques obsolètes ;

De cette liste de priorités, les actions pouvant faire l'objet d'un partenariat pour soutenir la mise en œuvre de la SAICM au niveau national pourront se faire autour des sujets suivants :

- « Information, éducation et sensibilisation sur les effets nocifs des produits chimiques sur la santé et l'environnement ».
- « Formation et suivi de la mise en œuvre du SGH ».
- « Participation active de toutes les parties prenantes dans la gestion des produits chimiques et des déchets ».
- « Réduction des risques et gestion des accidents liés à l'utilisation des produits chimiques ».
- « Amélioration de la collecte, de la diffusion et de l'exploitation des informations chimiques »

Ces sujets de partenariat seront établis dans le cadre d'un programme national intégré de gestion rationnelle des produits chimiques et de mise en œuvre de la SAICM en faisant appel à la collaboration du gouvernement, des entreprises et de l'industrie, ainsi que des organisations d'intérêt public et des organisations syndicales.

CHAPITRE V: CONCLUSION et RECOMMANDATIONS

5.1 : Conclusion

La mise en œuvre de la SAICM en Guinée contribuera à l'amélioration significative de la santé de sa population et à la préservation de son environnement. A cet effet, la Guinée en collaboration avec la SAICM et l'UNITAR a mené une étude portant sur l'évaluation de ses capacités en matière de gestion rationnelle des produits chimiques et de mise en œuvre de la SAICM.

Les résultats de cette étude ont mis en exergue les faiblesses suivantes :

- Insuffisance de mise en œuvre des textes juridiques et réglementaires, qui sont parfois redondants et voire même contradictoires ;
- Conflits de compétence entre les différents services impliqués dans la gestion des produits chimiques ;
- Absence de coordination, de synergie et insuffisance de transparence entre les parties prenantes concernées par la gestion des produits chimiques ;
- Faiblesse des ressources pour le fonctionnement des services techniques et des commissions interministérielles impliqués dans la gestion des produits chimiques ;
- Désuétude, sous-équipement et inadéquation des équipements de certains laboratoires ;
- Faible connaissance de la démarche "gestion rationnelle des produits chimiques et mise en œuvre de la SAICM".

5.2 : Recommandations

De ce qui précède, pour le succès de la politique nationale en matière de gestion des produits chimiques et de mise en œuvre de la SAICM qui s'inscrit dans la perspective d'un développement harmonieux et durable, de la protection de la santé et de l'environnement, la mission recommande :

- Elaborer un programme national d'information/Education/Communication (IEC) en matière de gestion des produits chimiques et déchets à l'intention des parties prenantes, des décideurs, des travailleurs, des groupes cibles et du grand public ;
- le renforcement des capacités financières, techniques et humaines des parties prenantes concernées par la gestion des produits chimiques,
- la formation et la mise en œuvre du SGH,
- la relance, l'équipement et l'appui au fonctionnement du REIC,
- l'amélioration de la gestion existante en matière de gestion rationnelle des produits chimiques,
- l'inventaire des produits chimiques obsolètes et / ou périmés (PCB, pesticides agricoles, produits chimiques industriels, etc.) ;
- la synergie entre les AME concernant les produits chimiques dans un programme national intégré de gestion rationnelle des produits chimiques et de la mise en œuvre de la SAICM en projet d'élaboration,
- la création et l'équipement d'un centre antipoison ;
- la mise en place d'un programme national d'évaluation des risques chimiques pour la santé et l'environnement.

CHAPITRE VI : ANNEXES FICHES D'EXERCICES COMPLETEES

6.1 : ANNEXE 1 : Identifier les acteurs clés pour les domaines d'activités listés dans le Tableau A du Plan d'Action Mondial de la SAICM

| | | | |
|--|-------------------------|--|---|
| 1. Evaluation de la gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorités des actions | 1, 165, 207 | DNE, DNSP, SNPVDS, DNSV, DNPIA, DNDI, CNP, RNSCPT, REIC, DGD, MSHP, MA, ME, MC, MIPME, MDE, SNGCUE | ONCQ, DNERT, IRAG, CERE, Utilisateurs industriels/agricoles, distributeurs, Guinée-Ecologie, DNRST, GADEFEG, AFEME, DNMM, ANAM, MTFP, SNGCUE, MESRS |
| 2. Protection de la santé humaine | 2-6 | DNSP, DNE, DNPFE, MSHP, MASPFE, MDE, ONG (ADC, AGDD), DNERT, MTFP | AFEME, GADEFEG, ANDCG, AGDD, Guinée-Ecologie, MPA, CNSSA, SIAQPPA |
| 3. Enfants et sécurité chimique | 7-10, 150-153, 245-246 | DNPFE, DNSP, DNE, DNERT, MSPH, IGT, MASPFE, MDE, METFP, REIC | AFEME, GADEFEG, ANDCG, AGDD, Guinée-Ecologie, MPA, DNDI, IGNM, MIPME, CNSSA, SIAQPPA |
| 4. Sécurité et santé au travail | 11-21, 138-149, 255 | DNERT, CNSS, DNE, COSIE, MJ, MTFP, MDE, DNPFE, MASFPE, ME, SNMT, DNSP, ONMG, DNA, ONPG, MSHP, DGPC, MSPC, CERE, DNRST, MESRS, MA, SNPVDS, IGT, DNSV, DNPIA, MIPME, REIC, IGT, RNSCPT | Syndicats, ONG, IGNM, ONCQ, DNDI, MIPME, ANDCG |
| 5. Application du S GH de classification et d'étiquetage des produits chimiques(SGH) | 22, 99-101, 168, 248-25 | MDE, MA, MEMIPME, MC, MSHP, Syndicats, ONG, DGD, MDB, REIC, RNSCPT, DNE, MESRS, | DNDI, ONCQ, CERE, IGNM, DNSV, DNPIA, DNA, CNSSA, SNMT, DNCIC |
| 6. Pesticides hautement toxiques -gestion et réduction des risques | 23-30, 114-117 | SNPVDS, DNA, DNSV, DNPIA, IRAG, DNE, DNDI, CERE, MA, ME, MIPME, MC, MESRS | ONG, Syndicats, IGNM, SNMT, ONCQ, SIAQPPA, MPA, |
| 7. Programmes relatifs aux pesticides | 31 | SNPVDS, DNSV, DNPIA, IRAG, DNE, MA, ME, MDE, REIC, DNHP, ANPROCA | MC, MIPME, MJ, MPA, CNI, CERE, MESRS, CNP, DNDI, APIDIA et autres importateurs/distributeurs de pesticides, SIAQPPA |
| 8. Réduction des risques sanitaires et écologiques présentés par les pesticides | 32-42 | SNPVDS, DNA, MPA, DNSV, DNPIA, IRAG, DNE, MA, ME, MDE, REIC, DNSP, SIAQPPA | CERE, MC, MIPME, ONG, CNP importateurs /distributeurs de pesticides, |

| | | | |
|--|---|---|---|
| 9. Production plus propre | 43-46, 118, 238- 242 | MA, MDE, ME, DNA, SNPVDS, DNDI, DNSV, DNE, DNPIA, IRAG, REIC, MESRS, CERE, METFP, DNRST, MIPME, | ONG, APIDIA, et autres importateurs/ distributeurs de pesticides, CNP |
| 10. Réhabilitation des sites contaminés | 47-48, 243 | DNE, COSIE, DNSP, DGPC, DNERT, REIC, SNMT, MDE, MSHP, MSPC, MTFP, DNM, CPDM, MMG, MCI, DNCoop. | CAG, CMIAG, CCMG, Guinée-Ecologie, Syndicats, MIPME, MC, ME, DNA, DNSV, DNPIA, MA, |
| 11. Essence au plomb | 49, 156 243 | MC, MDE, MIPME, MESRS, DNC, DNE, DNDI, IGNM, CERE, DNRST, ANP | ANTPP, REIC |
| 12. Bonnes pratiques agricoles | 50-53 158-160 | DNA, DNE, SNPVDS, MA, IRAG, CERE, MDE, DNRST, MESRS, REIC, SENASOL | ONG : Guinée-Ecologie, GADEFEG, APVETVADEG, ANDCG, AFEME ; APIDIA, et autres importateurs/Distributeurs de pesticides |
| 13. Substances toxiques bio-accumulatives persistantes ; substances très persistantes et très bio-accumulatives ; Produits chimiques cancérigènes, mutagènes, nuisibles à la reproduction ou qui affectent les systèmes nerveux ou immunitaires et perturbateurs endocriniens ; polluants organiques persistants | 54-56 | DNE, CERE, DNRST, REIC, MDE, MESRS, SNPVDS, DNA, MA, DNSP, MSHP, DNPL | DNDI, SNPIA, MPA, IGNM, DNM, CPDM, MMG, MIPME, ME, RTG, CNP |
| 14. Mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial ; produits chimiques produits ou utilisés dans des grandes quantités ; ceux dont les utilisations sont largement répandues ; et autres produits chimiques préoccupants au niveau national | 57-60, 157 | DNE, REIC, DNM, CPDM, DNSP, MMG, MDE, DNPL, MSHP, SNPVDS | MATD, MI, MCoop, MC, RTG, MIPME, ONCQ, Importateurs et Distributeurs de produits chimiques. |
| 15. Evaluation, gestion et notification des risques | 61-67, 127-137, 247 | DNE, SNPVDS, DNSP, DNPL, DGD, MDE, MA, MSHP, MDB | LNM, CERE, ONCQ, DNA, MC, MMG, DNM, CCIAG, CAG, CMG, IGNM, GPP, CNP |
| 16. Gestion (et réduction au minimum) des déchets | 68-73, 161-162, 258-262, 272-273 | DNE, SNPVDS, DNA, MI, MA, MATD, MDE, MASPFE, ME, MDB, DNSV, DNPIA, DGD, REIC | CAG, CCIAG, CMG, CERE, RTG, APIDIA, MIPME, Guinée-Ecologie |

| | | | |
|--|------------------|---|---|
| 17. Elaboration de mesures de prévention et d'intervention pour atténuer les impacts sur la santé et l'environnement des situations d'urgences impliquant des produits chimiques | 74-79, 237 | SNGCUE, MDE DNE, DGPC, MDN, SENAH, MIPC, DNSP, DNHP, MSHP, REIC, SNPVDS, Centres Hospitaliers | MATD, MI, RTG, MASPFE, ONG, Syndicats, CERE, MMG, MIPME |
| 18. Recherche, surveillance et données | 80-87 | DNE, REIC, DNSP, MSHP, SNPVDS | MESRS, DNRST, CERE, MMG, MASPFE, MIPME, MDE |
| 19. Production et disponibilité de données sur les dangers | 88-97 | DNE, REIC, SNPVDS, ME, MDE, CERE, DNSP, MSHP, DNSV, MA, MESRS | APIDIA, Guinée-Ecologie, MDB, GADEFEG, AFEME, IGNM, DNDI, MIPME, ONCQ, MC, DNCIC, DGD, |
| 20. Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie | 98, 189-192 | DNDI, MIPME, SNPVDS, GPP | IGNM, ONCQ, CERE, DNM, MMG |
| 21. Gestion et diffusion de l'information | 102-113, 256 | REIC, DNE, SNPVDS, MDE, DNSV | MESRS, METFP, MI, RTG, MIPME, MASPFE, MSHP, MSPC, MA, MC, ME, DNA, CERE, CNP, APIDIA et Autres importateurs/distributeurs de pesticides |
| 22. Cycle de vie | 119-123 | DNE, SNPVDS, MDE, DNA, MA, DNDI, MIPME, MSHP, DNSV, ME, MC, MESRS, METFP, | MI, RTG, CCIAG, CMG, CAG, ONG, Syndicats, |
| 23. Registre des émissions et transferts des polluants-crédation de registres nationaux et internationaux | 124-126, 177-180 | DNE, MDE | ONG's, Syndicats, DNM, DNDI, MMG, MIPME, MC, DNCIC, ME, DNPIA, MA, SNPVDS, DNSV, |
| 24. Education et formation (sensibilisation) | 154-155 | DNE, MDE, SNPVDS, CERE, DNSV, DNPIA, | MESRS, METFP, MI, RTG, MIPME, MASPFE, MSHP, MSPC, MA, DGD, MDB, ME, DNRST, MTFP, MC, MEPUA, ONG, Syndicats |
| 25. Participation des parties prenantes | 163-164 | DNE, MDE, SNPVDS, CNP, DNSV, DNPIA, | Commissions /Comités interministériels impliqués dans la gestion des produits chimiques, ONG et Syndicats |
| 26. Mise en œuvre flexible de programmes nationaux intégrés de gestion des produits chimiques | 166-167 | DNE, MDE, SNPVDS, CNP, DNSV, DNPIA | Ministères, agences, Commissions /Comités interministériels, ONG, Société Civile, sociétés et entreprises des secteurs public et privé |
| 27. Accords internationaux | 169-176 | DNE, MDE | Ministères, agences, Commissions /Comités interministériels, ONG, Société Civile, sociétés et entreprises des secteurs public et privé |
| 28. Considérations socio-économiques | 181-188, 257 | DNE, MDE | Ministères, agences, Commissions /Comités interministériels, ONG, Société Civile, sociétés et |

| | | | |
|---|------------------|---|--|
| | | | entreprises des secteurs public et privé |
| 29. Aspects juridiques, politiques et institutionnels | 193-198 | DNE, MDE, SNPVDS, CNP, DNSV, DNPIA | Ministères, agences, Commissions /Comités interministériels, ONG, Société Civile, sociétés et entreprises des secteurs public et privé |
| 30. Responsabilisation et indemnisation | 199 | DNE, CNE, CNPMZC, PCC, DNACV, MDE, SNGCUE, DNAP | Ministères, agences, Commissions /Comités interministériels, ONG, Société Civile, sociétés et entreprises des secteurs public et privé |
| 31. Bilan des progrès | 200-201 | DNE, MDE | Organismes et Services du MDE |
| 32. Zones protégées | 202-203, 253-254 | DNE, MDE | Organismes et Services du MDE |
| 33. Prévention du trafic illicite de marchandises toxiques et dangereux | 204, 263-271 | DNE, MDE | DGD, MDB, MC, DNCIC, MA, SNPVDS, DNSV, MSHP, DNPL, LNCQM, ME |
| 34. Commerce et environnement | 205, 251-252 | DNE, MDE, MC | DNCIC, DNCE |
| 35. Participation de la société civile et des ONG d'intérêt public | 206 | DNE, MDE | ONG, Syndicats, Groupes cibles, Groupes d'opinions |
| 36. Renforcement des capacités à l'appui des actions nationales | 208-236 | DNE, MDE, SNPVDS | Ministères, agences, Commissions /Comités interministériels, ONG, Société Civile, sociétés et entreprises des secteurs public et privé |

6.2 : ANNEXE 2 : Evaluation de la Gouvernance

| A. 1 –INTEGRER LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES AUX PRIORITES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT | | | | |
|---|---|---|--|---|
| Catégories (et activités associées au Plan d'Action Mondial) | Niveau des capacités existantes : Elevé/ Moyen/ Faible | Résumé des forces et faiblesses | Actions envisageables | Urgence et Importance de l'intervention Elevé/ Moyen/ Faible |
| 1 .1 Mécanismes pour intégrer la gestion des produits chimiques aux priorités de développement | | | | |
| 1. Evaluation de gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de | Faible | Faibles moyens des capacités techniques et matérielles de la gestion des produits chimiques | Formation à l'évaluation et à la gestion des risques, ainsi qu'aux techniques de communication ; | Elevé |

| | | | | |
|--|--------|--|---|-------|
| détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions | | Très faible évaluation des risques. | Inventaire national des produits chimiques, programme national intégré de gestion des produits chimiques, synergie entre les conventions/protocoles concernant les produits chimiques. | |
| | | Manque d'échange d'information, de système d'information et de contrôle des produits chimiques | | |
| 2. Protection de la santé humaine | Faible | Absence d'analyses et de contrôle fiables | Création d'un centre antipoison | Elevé |
| | | Très faible évaluation des risques | | |
| | | absence de centres de traitement en cas d'intoxication | | |
| 3. Enfants et sécurité chimique | Faible | Faiblesse de la réglementation et de la sensibilisation | Renforcer la réglementation et la sensibilisation | Elevé |
| | | | Développement et mise en place d'une infrastructure pour évaluer et surveiller l'exposition et les impacts, y compris les impacts économiques et sociaux, ainsi que les effets chroniques et synergétiques sur la santé et l'environnement. | |
| 20. Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie | Faible | Infime, laxisme | Sensibilisation des acteurs concernés à leur responsabilité dans la gestion des produits chimiques ; | Elevé |
| | | | Innovations pour mettre au point de nouveaux procédés et produits plus sûrs. | |
| | | | Application et adaptation de techniques de production plus propres. | |
| | | | Sensibilisation aux initiatives volontaires. | |
| | | | Formation à tous les aspects du cycle de vie des produits chimiques. | |
| | | | Formation à la préparation aux urgences | |

| | | | | |
|--|--------|--|--|-------|
| 28. Considérations socio-économiques | Faible | Faiblesse de la sensibilisation des décideurs, des travailleurs, du public et des groupes cibles | Formation aux techniques d'évaluation psycho-analytique et socio-économique. | Elevé |
| | | | Sensibilisation et incorporation de la sécurité chimique au programme de développement national. | |
| | | | Mise en place des moyens nécessaires pour assembler et analyser les données économiques et sociales. | |
| 34. Commerce et environnement | Faible | Faiblesse de la sensibilisation des décideurs, des travailleurs, du public et des groupes cibles | Renforcer la DNE et créer la synergie entre la DNE et le commerce | Elevé |
| | | | Formation au lien entre le commerce et l'environnement en incluant les capacités en technique de négociation | |
| 35. Participation de la société civile et des ONG d'intérêt public | Faible | Participation légère et insuffisante | Les sensibiliser, les encourager et les inviter à mieux s'impliquer dans la gestion des produits chimiques. | Elevé |

A .2 – CADRE NATIONAL INSTITUTIONNEL ET PROGRAMMATIQUE RATIONNEL

2. 1 Etablir un mécanisme de coordination interministérielle

| | | | | |
|--|--------|---|--|-------|
| 20. Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie | Faible | Au stade embryonnaire | Innovations pour mettre au point de nouveaux procédés et produits plus sûrs. | Elevé |
| | | | Application et adaptation de techniques de production plus propres. | |
| | | | Sensibilisation aux initiatives volontaires. | |
| | | | Formation à tous les aspects du cycle de vie des produits chimiques. | |
| | | | Formation à la préparation aux urgences. | |
| | | | Sensibilisation des acteurs de l'industrie à leur degré de responsabilité dans la gestion des produits chimiques | |
| 21. Gestion et diffusion de l'information | Faible | Absence de suivi, d'observation et d'évaluation | Relancer le REIC et créer un site web pour le REIC. | Elevé |
| | | | Améliorer la collecte d'information. Implication et renforcement de la DNE et du COSIE. | |
| | | | Mise en place d'une infrastructure pour faciliter la gestion de l'information | |

| | | | | |
|---|--------|---|---|-------|
| | | | Renforcement des capacités d'acquérir, de produire, de stocker et de diffuser des informations, ainsi que du matériel d'information, d'éducation et de communication. | |
| | | | Mise en œuvre d'infrastructures de techniques d'information et installation de laboratoires. | |
| | | | Sites internet nationaux et régionaux et programmes médiatiques à mettre en œuvre. | |
| 22. Cycle de vie | Faible | Mécanismes de coordination fonctionnel mais ressources financières et techniques disponibles faibles | Mise en place d'une infrastructure pour tester les produits chimiques en vue de leur gestion pendant toute leur durée de vie. | Elevé |
| | | | Formation à l'application de l'analyse du cycle de vie. | |
| | | | Incorporation des questions liées au cycle de vie des produits chimiques dans les programmes scolaires. | |
| 25. Participation des parties prenantes | Faible | Moyens matériels, humains et financiers insuffisants | Sensibilisation et élaboration d'un programme national intégré de gestion des produits chimiques en projet. | Elevé |
| 26. Mise en œuvre flexible de programmes nationaux intégrés de gestion des produits chimiques | Faible | Absence de synergie entre les différents programmes et parties concernés | Créer une synergie entre les différents accords, protocoles et conventions concernant la gestion des produits chimiques | Elevé |
| 27. Accords internationaux | | Tous les accords / protocoles / conventions internationaux concernant la santé et l'environnement sont signés et ratifiés par le gouvernement guinéen | Mise en place d'une infrastructure pour effectuer les essais nécessaires sur les produits chimiques réglementés par des accords internationaux | Elevé |
| | | | Renforcement des capacités des autorités nationales compétentes pour qu'elles puissent gérer les produits chimiques et coordonner les activités dans le domaine de la gestion des produits chimiques. | |
| | | | Renforcer les instruments scientifiques, techniques, analytiques et juridiques pour appuyer les conventions | |

| | | | | |
|--|--------|-----------------------------------|--|-------|
| | | | Harmonisation des politiques à l'échelon sous régional. | |
| | | | Renforcement des capacités d'inspection pour mettre en œuvre les conventions en particulier aux points d'entrée | |
| 28. Considérations socio-économiques | Faible | Données peu exploitées | Renforcement du REIC, du COSIE et de la DNE. | Elevé |
| | | | Sensibilisation et incorporation de la sécurité chimique au programme de développement national. | |
| | | | Formation aux techniques d'évaluation psycho-analytique et socio-économique. | |
| | | | Mise en place des moyens nécessaires pour assembler et analyser les données économiques et sociales. | |
| 29. Aspects juridiques, politiques et institutionnel | Moyen | Complémentaires mais insuffisants | Mise à jour et amélioration des textes les régissant | Elevé |
| | | | Formation aux approches législatives | |
| | | | Renforcement des capacités en élaboration, analyse et gestion politique | |
| | | | Renforcement des capacités de mise en application de la législation. | |
| | | | Mise en place de mécanismes d'application et de suivi efficace. | |
| 2. 2 Mécanismes d'échanges d'information | | | | |
| 15. Evaluation, gestion et notification des risques | Faible | Très limitées | Formation à l'évaluation et à la gestion des risques, ainsi qu'aux techniques sanitaires, aux notifications et aux communications. | Elevé |

| | | | | |
|--|--------|---|---|-------|
| 18. Recherche, surveillance et données | Faible | Très infimes | Mise en place d'une infrastructure pour évaluer et surveiller le niveau des contaminants chez l'homme et dans l'environnement. | Elevé |
| | | | Fournir des données sur les utilisations des produits chimiques. | |
| | | | Développer des capacités de recherche et de formation. | |
| 21. Gestion et diffusion de l'information | Faible | Le REIC ne fonctionne pas par manque de ressources | Renforcement des capacités d'acquérir, de produire, de stocker et de diffuser des informations, ainsi que du matériel d'information, d'éducation et de communication. | Elevé |
| | | | Mise en œuvre d'infrastructures de techniques d'information et installation de laboratoires. | |
| | | | Sites internet nationaux et régionaux et programmes médiatiques à mettre en œuvre. | |
| 23. Registres des émissions et transferts des polluants- création de registres nationaux et internationaux | | Le RNSCPT non actualisé. Pas de diffusion des circulaires PIC | Relancer le RNSCPT et la diffusion de la circulaire PIC aux acteurs concernés et aux centres de documentation. | Elevé |
| | | | Normalisation de méthodes et du matériel d'analyse pour appuyer la création de registres des émissions et transferts de polluants | |
| | | | Créer des registres de produits chimiques au sein des entreprises et des sociétés. | |
| 24. Education et formation | Faible | Absence de sensibilisation, d'éducation et de formation | Sensibilisation, éducation et formation des travailleurs, du public, des groupes cibles et des décideurs. | Elevé |
| | | | Renforcement des moyens et des capacités. | |
| | | | Inclure la sécurité chimique dans les programmes scolaires. | |
| | | | Formation de formateurs. | |
| 25. Participation des parties prenantes | Moyen | Mécanisme fonctionnel mais moyens insuffisants | Sensibilisation et Elaboration d'un programme national intégré de gestion des produits chimiques et de la mise en œuvre de la SAICM en Guinée | Elevé |
| 26. Mise en œuvre flexible de | Faible | Absence de synergie entre les | Créer et développer une synergie entre les différents | Elevé |

| | | | | |
|--|--------|---|---|-------|
| programmes nationaux intégrés | | différents programmes nationaux | accords internationaux signés et ratifiés par la Guinée | |
| 27. Accords internationaux | | Absence de synergie entre les différents accords, conventions, protocoles signés et ratifiés par la Guinée | Mise en place d'une infrastructure pour effectuer les essais nécessaires sur les produits chimiques réglementés par des accords internationaux. | Elevé |
| | | | Renforcement des capacités des autorités nationales compétentes pour qu'elles puissent gérer les produits chimiques et coordonner les activités dans le domaine de la gestion des produits chimiques. | |
| | | | Renforcer les instruments scientifiques, techniques, analytiques et juridiques pour appuyer les conventions. | |
| | | | Harmonisation des politiques à l'échelon sous régional | |
| | | Renforcement des capacités d'inspection pour mettre en œuvre les conventions en particulier aux points d'entrée | | |
| 31. Bilan des progrès | Faible | Absence d'évaluations, d'audits et de revues à mi-parcours | Instituer des évaluations, audits internes et des revues à mi-parcours. | Elevé |
| 35. Participation des ONG | Faible | Faible implication des ONG dans la gestion des produits chimiques | Beaucoup plus d'implication dans la gestion des produits chimiques au sein du programme national intégré de gestion des produits chimiques et de la mise en œuvre de la SAICM en Guinée. | Elevé |
| 2. 3 Définir les priorités nationales | | | | |
| 1. Evaluation de gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions | Moyen | Faibles moyens des capacités techniques et matérielles de la gestion des produits chimiques | Formation à l'évaluation et à la gestion des risques, ainsi qu'aux techniques aux communications | Elevé |
| | | Très faible évaluation des risques | | |
| | | Manque d'échange d'information, de système d'information et de contrôle des produits chimiques | Définir l'ordre des priorités et les introduire dans le programme national intégré de gestion des produits chimiques et de la mise en œuvre de la SAICM | |
| 26. Mise en œuvre de programmes nationaux intégrés | Faible | Absence de synergie entre les différents programmes nationaux intégrés | Elaboration d'un programme national intégré de gestion des produits chimiques et de la mise en œuvre de la SAICM | Elevé |

| | | | | |
|--|--------|--|---|-------|
| 31. Bilan des progrès | Faible | Absence d'évaluation, d'audit, de mise à jour et de revues | Instituer des évaluations, audits internes et des revues à mi-parcours | Elevé |
| 2.4 Planification de programmes et projets | | | | |
| 1. Evaluation de gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions | Faible | Faiblesse des moyens financiers et techniques | Formation à l'évaluation et à la gestion des risques, ainsi qu'aux techniques aux communications. | Elevé |
| 26. Mise en œuvre de programmes nationaux intégrés | Faible | Absence de synergie entre les différents programmes nationaux intégrés | Par le biais du projet du programme national intégré de gestion des produits chimiques et de la mise en œuvre de la SAICM l'intégration et la synergie des programmes nationaux seront effectives | Elevé |
| 31. Bilan des progrès | Faible | Absence d'évaluation, d'audit, de mise à jour et de revues | Auto-évaluation, audit, inventaires et mise à jour sont à mettre en œuvre | Elevé |
| 2.5 Suivi et évaluation | | | | |
| 26. Mise en œuvre de programmes nationaux intégrés | Faible | Cette étape souffre de l'absence de synergie entre les différents programmes nationaux intégrés | Par le biais du projet du programme national intégré de gestion des produits chimiques et de la mise en œuvre de la SAICM l'intégration et la synergie des programmes nationaux seront effectives | Elevé |
| 31. Bilan des progrès | Faible | Faiblesse du suivi, de l'évaluation et d'audit des mises en œuvre des plans d'action et des programmes | Le projet du programme national intégré de gestion des produits chimiques et de la mise en œuvre de la SAICM prendra en compte le bilan des progrès | Elevé |
| 2.6 Etablir des mécanismes de financement | | | | |
| 20. Promotion de la participation et de la responsabilisation de | Faible | A ce jour l'industrie ne participe à aucun financement concernant la gestion des | Innovations pour mettre au point de nouveaux procédés et produits plus sûrs. | Elevé |

| | | | | |
|--|--------|---|---|-------|
| l'industrie | | produits chimiques | Application et adaptation de techniques de production plus propres. | |
| | | | Sensibilisation aux initiatives volontaires. | |
| | | | Formation à tous les aspects du cycle de vie des produits chimiques. | |
| | | | Formation à la préparation aux urgences. | |
| 26. Mise en œuvre de programmes nationaux intégrés | Faible | Les programmes nationaux souffrent de l'insuffisance des financements affectés à leur mise en œuvre | Le projet du programme national intégré de gestion des produits chimiques et de la mise en œuvre de la SAICM contribuera à l'établissement de mécanismes financiers fiables. | Elevé |
| 27. Accords internationaux | Moyen | Leur apport aux mécanismes de financement efficaces reste encore insuffisant | Mise en place d'une infrastructure pour effectuer les essais nécessaires sur les produits chimiques réglementés par des accords internationaux. | Elevé |
| | | | Renforcement des capacités des autorités nationales compétentes pour qu'elles puissent gérer les produits chimiques et coordonner les activités dans le domaine de la gestion des produits chimiques. | |
| | | | Renforcer les instruments scientifiques, techniques, analytiques et juridiques pour appuyer les conventions. | |
| | | | Harmonisation des politiques à l'échelon sous régional. | |
| | | | Renforcement des capacités d'inspection pour mettre en œuvre les conventions en particulier aux points d'entrée. | |

| | | | | |
|--|--------|---|--|-------|
| 28. Considérations socio-économiques | Faible | A ce jour elles restent peu suivies | Renforcement du REIC, du COSIE et de la DNE. | Elevé |
| | | | Formation aux techniques d'évaluation psycho-analytique et socio-économique | |
| | | | Sensibilisation et incorporation de la sécurité chimique au programme de développement national. | |
| | | | Mise en place des moyens nécessaires pour assembler et analyser les données économiques et sociales. | |
| 30. Responsabilité et indemnisation | Faible | Très faiblement appliquées | Formation à l'application des mécanismes en matière de responsabilité et d'indemnisation. | Elevé |
| | | | Renforcement des capacités en élaboration, analyse et gestion politique. | |
| | | | Renforcement des capacités de mise en application de la législation. Mise en place de mécanismes d'application et de suivi efficace. | |
| 2.7 Promotion de la participation des autorités régionales | | | | |
| 20. Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie | Faible | Faible participation des autorités régionales | Innovations pour mettre au point de nouveaux procédés et produits plus sûrs | Elevé |
| | | | Application et adaptation de techniques de production plus propres. | |
| | | | Sensibilisation aux initiatives volontaires. | |
| | | | Formation à tous les aspects du cycle de vie des produits chimiques. | |
| | | | Formation à la préparation aux urgences. | |

| | | | | |
|--|--------|--|--|-------|
| | | | Des séminaires/ateliers de sensibilisation et de formation sont prévus à l'intention des autorités régionales et des parties prenantes dans le cadre du projet. | |
| 25. Participation des parties prenantes | Moyen | Faible participation pour moyens financiers et techniques insuffisants | Des séminaires/ ateliers de sensibilisation et de formation sont prévus à l'intention des autorités régionales et des parties prenantes dans le cadre du projet. | Elevé |
| 26. Mise en œuvre de programmes nationaux intégrés | Faible | Faiblesse des moyens financiers et techniques | Les programmes nationaux intégrés impliqueront davantage les autorités régionales à la gestion des produits chimiques et à la mise en œuvre de la SAICM | Elevé |
| 35. Participation des ONG | Faible | Faiblesse des moyens financiers et techniques | Les ONG impliqueront davantage les autorités régionales à la gestion des produits chimiques et à la mise en œuvre de la SAICM | Elevé |

A.3 - LEGISLATION ET MISE EN APPLICATION

3.1 législation, réglementations, politiques et moyens d'application-en général

| | | | | |
|--|-------|---|---|-------|
| 1. Evaluation de gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des actions | Moyen | Les textes juridiques en circulation attribuent les prérogatives identiques à plusieurs institutions créant ainsi des conflits d'attributions | Formation à l'évaluation et à la gestion des risques, ainsi qu'aux techniques aux communications. | Elevé |
| 26. Mise en œuvre de programmes nationaux intégrés | Moyen | Absence de coordination et manque de communication entre les différents programmes | Par le biais du projet du programme national intégré de gestion des produits chimiques et de la mise en œuvre de la SAICM l'intégration et la synergie des programmes nationaux seront effectives | Elevé |
| 27. Accords internationaux | Elevé | Absence de synergie entre eux | Mise à jour et amélioration des textes juridiques et réglementaires | Elevé |
| | | | Mise en place d'une infrastructure pour effectuer les essais nécessaires sur les produits chimiques réglementés par des accords internationaux. | |

| | | | | |
|---|--------|---|---|-------|
| | | | Renforcement des capacités des autorités nationales compétentes pour qu'elles puissent gérer les produits chimiques et coordonner les activités dans le domaine de la gestion des produits chimiques | |
| | | | Renforcer les instruments scientifiques, techniques, analytiques et juridiques pour appuyer les conventions | |
| | | | Harmonisation des politiques à l'échelon sous régional | |
| | | | Renforcement des capacités d'inspection pour mettre en œuvre les conventions en particulier aux points d'entrée. | |
| 29. Aspects juridiques, politiques et institutionnels | Elevé | Existence d'une crise de leadership au niveau de différents institutions et services | Formation aux approches législatives. | Elevé |
| | | | Renforcement des capacités en élaboration, analyse et gestion politique. | |
| | | | Renforcement des capacités de mise en application de la législation. | |
| | | | Mise en place de mécanismes d'application et de suivi efficace. | |
| 3.2 Législation et politiques sur les pesticides | | | | |
| 6. Pesticides hautement toxiques-gestion et réduction des risques | Moyen | Législation, réglementation et politiques existantes insuffisantes et absence de synergie avec les autres AME | Mise en place de centres d'expérimentation accrédités pour tester les caractéristiques de danger des produits chimiques, aux fins de leur classement en fonction des caractéristiques de danger et aux fins de vérification des renseignements figurant sur l'étiquette | Elevé |
| | | | Législation, réglementation et politiques à renforcer et à mettre à jour. | |
| 7. Programmes relatifs aux pesticides | Faible | Faiblesse de la sensibilisation au niveau des acteurs concernés | Formation à la gestion des risques, aux techniques de santé connexes et aux techniques de communication. | Elevé |

| | | | | |
|---|--------|--|--|-------|
| | | | Sensibilisation et formation des travailleurs. | |
| | | | Substituts aux pesticides qui posent des risques ingérables. | |
| | | | Création de centres antipoison | |
| 8. réduction des risques sanitaires et écologiques présentés par les pesticides | Faible | Faiblesse de la sensibilisation au niveau des acteurs concernés | Recherche de nouveaux moyens de production et de pesticides moins polluants | Elevé |
| 12. Bonnes pratiques agricoles | Moyen | Politiques existantes mais insuffisantes au regard de la diversité et de la quantité de pollutions | Recherche et application de meilleures pratiques agricoles. | Elevé |
| | | | Formation à des pratiques agricoles alternatives et écologiques. | |
| | | | Echange d'informations sur les pratiques agricoles alternatives et écologiques. | |
| | | | Renforcement des politiques, législations et réglementations en vigueur en matière de production plus propre | |
| 13. POP | Moyen | Politiques existantes mais insuffisantes au regard de la dangerosité des POP | Renforcement des politiques, législations et réglementations en vigueur intéressant les POP | Elevé |
| 28. Considérations socio-économiques | Faible | Politiques existantes | Formation aux techniques d'évaluation psycho-analytique et socio-économique. | Elevé |
| | | | Sensibilisation et incorporation de la sécurité chimique au programme de développement national. | |
| | | | Mise en place des moyens nécessaires pour assembler et analyser les données économiques et sociales. | |
| 34. Commerce et environnement | Faible | Politiques existantes mais insuffisantes au niveau du commerce et de l'environnement en ce qui concerne les produits chimiques | Formation au lien entre le commerce et l'environnement en incluant les capacités en technique de négociation | Elevé |

3.3 Politiques pour la prévention des pollutions et une production plus propre

| | | | | |
|---|--------|---|--|-------|
| 9. Production plus propre | Faible | Politiques existantes mais insuffisantes au regard de la participation et de la responsabilisation de l'industrie | Recherche sur l'utilisation des déchets. | Elevé |
| | | | Recherche de nouveaux moyens de production moins polluants | |
| 13. POP | Faible | Politiques existantes mais insuffisantes au regard de la dangerosité des POP | Renforcement des politiques, législations et réglementations en vigueur intéressant les POP. | Elevé |
| 14. Mercure et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial | Faible | Politiques existantes mais insuffisantes au regard de la dangerosité du Mercure et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial | Mise en place d'une structure pour effectuer des tests de toxicité et d'autres effets néfastes. | Elevé |
| | | | Capacités d'acquérir, de produire, de stocker et de diffuser l'information. | |
| | | | Développement des capacités et mise en valeur des ressources humaines dans les domaines suivants : Infrastructure de techniques d'information ; Installation de laboratoires ; Sensibilisation et formation. | |
| 16. Gestion des déchets | Faible | Politiques existantes mais insuffisantes au regard de la diversité et de la quantité de déchets | Mise en place d'une structure pour effectuer les tests nécessaires à la gestion des déchets. | Elevé |
| | | | Recyclage des déchets. | |
| | | | Etablissement de Registres des rejets et transferts de polluants. | |
| | | | Sensibilisation à la gestion et à la réduction des déchets. | |
| | | | Recyclage et réutilisation. | |
| | | | Gestion des stocks et élimination des substances ; produits et déchets dangereux. | |
| | | | Normalisation des méthodes et du matériel d'analyse. | |
| | | Registres des émissions et transferts de polluants. | | |

| | | | | |
|--|--------|---|--|-------|
| | | | Renforcement des politiques, législations et réglementations en vigueur intéressant la gestion des déchets | |
| 20. Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie | Faible | Politiques existantes mais insuffisantes au regard de la participation et de la responsabilisation de l'industrie | Innovations pour mettre au point de nouveaux procédés et produits plus sûrs. | Elevé |
| | | | Application et adaptation de techniques de production plus propres. | |
| | | | Sensibilisation aux initiatives volontaires. | |
| | | | Formation à tous les aspects du cycle de vie des produits chimiques. | |
| | | | Formation à la préparation aux urgences. | |
| 22. Cycle de vie | Faible | Politiques existantes mais insuffisantes au regard de tout le cycle de vie | Mise en place d'une infrastructure pour tester les produits chimiques en vue de leur gestion pendant toute leur durée de vie. | Elevé |
| | | | Formation à l'application de l'analyse du cycle de vie. | |
| | | | Incorporation des questions liées au cycle de vie des produits chimiques dans les programmes scolaires. | |
| 28. Considérations socio-économiques | Faible | Considérations socio-économiques mineures au sein des politiques existantes | Formation aux techniques d'évaluation psycho-analytique et socio-économique. | Elevé |
| | | | Sensibilisation et incorporation de la sécurité chimique au programme de développement national. | |
| | | | Mise en place des moyens nécessaires pour assembler et analyser les données économiques et sociales. | |
| | | | Renforcement des considérations socio-économiques au niveau des politiques, législations et réglementations sur la gestion rationnelle des produits chimiques. | |

| | | | | |
|---|--------|--|--|-------|
| 34. Commerce et environnement | Faible | Politiques existantes mais insuffisantes au niveau du commerce et de l'environnement en ce qui concerne les produits chimiques | Formation au lien entre le commerce et l'environnement en incluant les capacités en technique de négociation. | Elevé |
| | | | Renforcement des politiques, législations et réglementations en vigueur dans les domaines du commerce et de l'environnement en ce qui concerne les produits chimiques. | |
| 36. Renforcement des capacités à l'appui des actions nationales | Faible | Politiques existantes mais insuffisantes au niveau de l'appui des actions nationales | Elaboration de plans nationaux de préparation aux urgences et d'intervention en cas d'urgence. | Elevé |
| | | | Formation scientifique et technique. | |
| | | | Installation de matériels et d'instruments de laboratoires. | |
| | | | Renforcement des politiques, législations et réglementations au niveau de l'appui des actions nationales | |

A.4- PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVE ET DE LA SOCIETE CIVILE DANS LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

4. 1 Participation des parties prenantes

| | | | | |
|--|--------|---|---|-------|
| 20. Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie | Faible | Laxisme, rétention de l'information et refus voilé | Renforcement de la sensibilisation, des décideurs et acteurs de l'industrie | Elevé |
| 25. Participation des parties prenantes | Faible | Laxisme, rétention de l'information et refus voilé | Renforcement des moyens et capacités techniques | Elevé |
| 35. Participation des ONG | Moyen | Moyens techniques, humains et financiers insuffisants | Renforcement des moyens et capacités techniques | Elevé |

4. 2 Initiatives volontaires du secteur privé

| | | | | |
|--|--------|---|---|-------|
| 20. Promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie | Faible | Moyens techniques, humains et financiers insuffisants | Renforcement de la sensibilisation des capacités et des acteurs concernés dans la gestion des produits chimiques | Elevé |
| | | | Innovations pour mettre au point de nouveaux procédés et produits plus sûrs. | |
| | | | Application et adaptation de techniques de production plus propres. | |
| | | | Sensibilisation aux initiatives volontaires. | |
| | | | Formation à tous les aspects du cycle de vie des produits chimiques. | |
| | | | Formation à la préparation aux urgences | |
| 4. 3 Capacités et moyens de la société civile | | | | |
| 25. Participation des parties prenantes | Faible | Participation très infime | Renforcement de la participation des parties prenantes aux capacités et moyens de la société civile. | Elevé |
| | | | Renforcement des moyens et capacités des parties prenantes | |
| 36. Renforcement des capacités à l'appui des actions nationales | Faible | Infime | Renforcement des capacités d'élaborer des instruments de gestion des produits chimiques. | Elevé |
| | | | Renforcement de la formation et du perfectionnement du personnel impliqué dans la gestion des produits chimiques et des laboratoires. | |

A.5 - COOPERATION INTERNATIONALE LIEE A LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

5. 1 Coopération internationale pour la mise en œuvre d'AME relatifs à la gestion de produits chimiques

| | | | | |
|---|--------|--------------------|--|-------|
| 5. SGH | Faible | Non encore entamée | Revoir la législation en vigueur pour l'aligner sur les dispositions du SGH. | Elevé |
| | | | Mise en place de centres d'expérimentation accrédités pour tester les caractéristiques de danger des produits chimiques, aux fins de leur classement en fonction des caractéristiques de danger et aux fins de vérification des renseignements figurant sur l'étiquette. | |
| | | | Mise en place de systèmes nationaux de traçage des produits chimiques. | |
| | | | Mise en place de systèmes de gestion de l'information pour gérer l'information sur les dangers. | |
| | | | Formation a la classification des dangers, préparation | |
| 13. POP | | | A mettre en œuvre immédiatement | Elevé |
| 14. Mercure et d'autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial | | Non encore entamée | Mise en place d'une structure pour effectuer des tests de toxicité et d'autres effets néfastes. | Elevé |
| | | | Capacités d'acquérir, de produire, de stocker et de diffuser l'information. | |
| | | | Développement des capacités et mise en valeur des ressources humaines dans les domaines suivants : Infrastructure de techniques d'information ; Installation de laboratoires ; Sensibilisation et formation. | |
| | | | Mise en place d'une infrastructure pour effectuer les tests de toxicité et d'autres effets néfastes. | |
| 27. Accords internationaux | Faible | Non encore entamée | Mise en place d'une infrastructure pour effectuer les essais nécessaires sur les produits chimiques réglementés par des accords internationaux. | Elevé |

| | | | | |
|--|--------|---------------------|---|-------|
| | | | Renforcement des capacités des autorités nationales compétentes pour qu'elles puissent gérer les produits chimiques et coordonner les activités dans le domaine de la gestion des produits chimiques. | |
| | | | Renforcer les instruments scientifiques, techniques, analytiques et juridiques pour appuyer les conventions. | |
| | | | Harmonisation des politiques à l'échelon sous régional. | |
| | | | Renforcement des capacités d'inspection pour mettre en œuvre les conventions en particulier aux points d'entrée. | |
| 36. Renforcement des capacités à l'appui des actions nationales | Faible | Non encore entamée | Renforcement des capacités d'élaborer des instruments de gestion des produits chimiques. | Elevé |
| | | | Renforcement de la formation et du perfectionnement du personnel impliqué dans la gestion des produits chimiques et des laboratoires. | |
| 5. 2 Recherche et propositions de solution pour des questions concernant la gestion des produits chimiques ayant des dimensions transfrontalières | | | | |
| 36. Renforcement des capacités à l'appui des actions nationales | Faible | Non encore entamées | Renforcement des capacités d'élaborer des instruments de gestion des produits chimiques | Elevé |
| | | | Renforcement de la formation et du perfectionnement du personnel impliqué dans la gestion des produits chimiques et des laboratoires. | |

6.3 : Annexe 3 : identifier les questions importantes et urgentes spécifiques à la gestion des produits chimiques

| B.1 Production d'Information | | | | | | | |
|---|--------------|--|-------------------------------|---|---|--|--|
| Contribution des parties prenantes | Gouvernement | | Groupe de parties (Industrie) | | Groupe de parties prenantes (ONG et autres) | | Priorité pour la gestion des produits Chimiques |
| Catégories (et actions associées au plan d'action mondial) | Priorité | Justification | Priorité | Justification | Priorité | Justification | Priorité pour la planification du développement / degré de priorité |
| <p>1.1 Evaluation des risques des produits chimiques (y compris l'identification des dangers et l'évaluation de l'exposition).</p> <p>5 (SGH), 18 (recherche, surveillance et données), 19 (production et disponibilité de données sur les dangers), 2 (protection de la santé humaine), 3 (enfants et sécurité chimique), 15 (évaluation des risques), 23 (registres des émissions et transferts des polluants).</p> | Elevé | <p>Manque de mesures législatives sur le SGH ;</p> <p>Faible capacité de recherche et de formation ;</p> <p>Inexistence de réseau d'information Pas de mesures de surveillance et de suivi de l'impact des produits chimiques ;</p> <p>Manque de laboratoire</p> | Moyen | <p>Quelques mesures de formation sur les dangers ;</p> <p>Pas de recherche et très peu de données disponibles ;</p> <p>Pas d'évaluation de risques.</p> | Elevé | <p>Très peu de mesures sécuritaires</p> <p>Incapacité d'évaluation des risques</p> <p>Forte exposition aux dangers ;</p> <p>Manque d'information fiable sur les accidents chimiques.</p> | <p>Priorité : Très élevé</p> <p>Revoir la législation en vigueur pour l'aligner sur les dispositions du SGH ;</p> <p>Mise en place de centres d'expérimentation accrédités pour effectuer des tests sur les caractéristiques de danger des produits chimiques aux fins d'identifier leurs caractéristiques de danger ;</p> <p>Formation à l'évaluation et à la gestion des risques, ainsi qu'aux techniques sanitaires et aux communications ;</p> <p>Création de registres</p> |

| | | | | | | | |
|---|-------|---|-------|---|-------|--|---|
| | | Accrédité pour l'analyse des produits chimiques ; Pas de registres d'émissions des polluants. | | | | | d'émissions de polluants ; Renforcement de la législation existante. |
| 1.2 Laboratoires et capacités d'analyse 18 (recherche, surveillance et données), 19 (production et disponibilité de données sur les dangers) | Elevé | Vétusté des laboratoires ; Manque d'équipements et faible capacité du personnel pour l'analyse des produits chimiques. | Elevé | Les laboratoires développent des activités sectorielles et les données ne sont pas centralisées | Elevé | Inexistence de laboratoires. | Priorité : Très élevé Renforcement des capacités des laboratoires ; Mise en place d'une infrastructure pour évaluer et surveiller le niveau des contaminants chez l'homme et dans l'environnement Données sur les utilisations des produits chimiques ; Développer des capacités de recherche et de formation ; Accréditation des laboratoires. |
| B .2 Gestion des risques pour la sécurité chimique | | | | | | | |
| 2. 1 Législation adéquate 29 (aspects juridiques, politiques et institutionnels), 22 (cycle de vie), 30 (responsabilité et indemnisation) | Moyen | Les législations restant sectorielles et d'efficacité mitigée (quelquefois non mise à jour et très faiblement | Moyen | Manque souvent de rigueur dans la mise en œuvre des législations. | Elevé | Méconnaissance et non application de la législation. | Priorité : Elevé Mise à jour, harmonisation et renforcement de la législation et de la réglementation concernant les produits chimiques ; |

| | | | | | | | |
|---|-------|--|-------|--|-------|--|--|
| | | <p>appliquées) ;</p> <p>Elles ne prennent pas en compte tout le cycle de vie des produits chimiques.</p> | | | | | <p>Formation aux approches législatives ;</p> <p>Renforcement des capacités en élaboration, analyse et gestion politique ;</p> <p>Renforcement des capacités de mise en application de la législation ;</p> <p>Mise en place de mécanismes d'application et de suivi efficace.</p> |
| <p>2.2 Promotion d'alternatives plus sûres</p> <p>6 (pesticides hautement toxiques-gestion et réduction des risques), 7 (programmes relatifs aux pesticides), 8 (réduction des risques sanitaires et écologiques présentés par les pesticides), 12 (bonnes pratiques agricoles), 13 (substances toxiques bio-accumulatives persistantes, POP), 14 (mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial, etc.), 28 (considérations socio-économiques), 34 (commerce et environnement).</p> | Moyen | <p>Des programmes /formations visant la réduction de l'utilisation abusive des pesticides sont réalisés ;</p> <p>Les BPA sont vulgarisés ;</p> <p>Les résultats escomptés ne sont pas très satisfaisants ;</p> <p>Les substances toxiques bio-accumulatives restent nocives pour l'environnement et la santé ;</p> | Moyen | <p>Peu d'efforts sont consentis pour obtenir des produits de substitution aux substances hautement toxiques.</p> | Moyen | <p>Mesures progressives d'utilisation de bio-pesticides ;</p> <p>Amélioration des méthodes traditionnelles de lutte contre les nuisibles des cultures.</p> | <p>Priorité : Moyen</p> <p>Formation à des pratiques agricoles alternatives et écologiques ;</p> <p>Echange d'information sur les pratiques agricoles alternatives et écologiques.</p> |

| | | | | | | | |
|--|-------|--|-------|---|-------|---|--|
| | | Le respect des mesures SPS est de plus en plus accru dans le commerce international. | | | | | |
| <p>2.3 Pesticides hautement toxiques et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial / régional / national</p> <p>6 (pesticides hautement toxiques-gestion et réduction des risques), 11 (essence au plomb), 13 (substances toxiques bio-accumulatives persistantes, POP), 14 (mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial, etc.), 27 (accords internationaux)</p> | Elevé | <p>La réglementation interdit ou autorise de manière très restrictives l'utilisation des pesticides hautement toxiques, mais son application échappe au contrôle ; les émissions de plomb, POP, mercure dans l'atmosphère restent préoccupant,</p> <p>les produits bénéficiant de réglementation à travers les accords internationaux ne sont pas évalués.</p> | Moyen | Si le respect des réglementations en vigueur est constaté, les accords internationaux servent plutôt de protection. | Elevé | Non-respect de la réglementation ; fréquents cas d'accidents chimiques. | <p>Priorité : Elevé</p> <p>Mise en place de centres d'expérimentation accrédités pour effectuer des tests sur les caractéristiques de danger des produits chimiques aux fins de vérifications des renseignements figurant sur l'étiquette ;</p> <p>Formation à la gestion des risques, aux techniques de santé connexes et aux techniques de communication</p> <p>Sensibilisation et formation des travailleurs ;</p> <p>Substituts aux pesticides qui posent des risques ingérables.</p> |
| 2.4 Manipulation, utilisation, stockage et transport sans danger des pesticides | Elevé | Un code de bonne conduite dans la gestion des pesticides est disponible mais | Elevé | Des règles élémentaires de bonne conduite sont | Elevé | Manipulation et utilisation sans mesures sécuritaires ; | <p>Priorité : Très élevé</p> <p>Mise en place d'une infrastructure pour tester les produits chimiques en vue de</p> |

| | | | | | | | |
|--|--------------|--|--------------|---|--------------|--|---|
| <p>6 (pesticides hautement toxiques-gestion et réduction des risques), 7 (programmes relatifs aux pesticides), 8 (réduction des risques sanitaires et écologiques présentés par les pesticides), 12 (bonnes pratiques), 22 (cycle de vie), 26 (programmes nationaux intégrés), 27 (accords internationaux), 28 (considérations socio-économiques).</p> | | <p>peu appliqué.</p> <p>Un manque de professionnalisme des manipulateurs et utilisateurs de pesticides est constaté avec pour effets la contamination de l'environnement et de la santé.</p> <p>Pas de suivi médical des personnes impliquées dans l'utilisation des pesticides.</p> | | <p>observées.</p> | | <p>Stockage en vrac et souvent avec des denrées alimentaires ;</p> <p>Transport mixte des personnes et des substances chimiques.</p> | <p>leur gestion pendant leur durée de vie ;</p> <p>Renforcement des capacités des travailleurs, du public, des décideurs et des groupes cibles.</p> |
| <p>2.5 Utilisation, stockage et transport sans danger des produits chimiques industriels</p> <p>4 (sécurité et santé au travail), 5 (SGH), 9 (production plus propre), 13 (POP), 14 (mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial, etc.),</p> <p>15 (évaluation, gestion et notification des risques), 16 (gestion des déchets), 20 (promotion de la participation et de la responsabilisation de</p> | <p>Elevé</p> | <p>Faibles dispositions en la matière</p> | <p>Elevé</p> | <p>Faibles dispositions en la matière</p> | <p>Elevé</p> | <p>Faibles dispositions en la matière</p> | <p>Priorité : Très élevé</p> <p>Elaboration d'une norme pour évaluer l'exposition des travailleurs et des communautés ;</p> <p>Mise en place d'une infrastructure pour rassembler les données sur les procédés de fabrication, la surveillance médicale des travailleurs exposés et les dangers, y compris des mécanismes visant à assurer l'accès des travailleurs à l'information ainsi que leur participation à la prise de</p> |

| | | | | | | | |
|--|--------------|--|--------------|---|--------------|--|---|
| <p>l'industrie), 22 (cycle de vie), 23 (registre s des émissions et transferts des polluants), 24 (éducation et formation), 26 (programmes nationaux intégrés), 27 (accords internationaux).</p> | | | | | | | <p>décision ;</p> <p>Evaluation des risques chimiques ;</p> <p>Introduction des meilleures techniques disponibles et de procédés de fabrication moins polluants sur les lieux de travail ;</p> <p>Recherche et développement de vêtements protecteurs individuels ;</p> <p>Recherche de substances de remplacement moins toxiques.</p> |
| <p>2.6 Sécurité chimique et santé sur le lieu de travail</p> <p>2 (protection de la santé humaine), 14 (mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial, etc.),</p> <p>15 (évaluation, gestion et notification des risques), 20 (promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie), 21 (gestion et diffusion de l'information), 24 (éducation et</p> | <p>Elevé</p> | <p>Pas de normes d'évaluation de l'exposition aux produits chimiques ; Faible disponibilité de procédés non polluants sur les lieux de travail ;</p> <p>Pas de recherche sur les substances moins toxiques ;</p> <p>Faible équipement des centres de santé ;</p> <p>Faible préparation aux mesures</p> | <p>Moyen</p> | <p>Les mesures de protection corporelle sont exigées ;</p> <p>Il ya un faible suivi de la santé des travailleurs ;</p> <p>Les dispositions d'urgence sont très faibles.</p> | <p>Elevé</p> | <p>Pas de mesures de sécurité chimique</p> | <p>Priorité : Elevé</p> <p>Formation à l'utilisation de vêtements protecteurs individuels ;</p> <p>Formation à la surveillance médicale ;</p> <p>Modernisation des centres de santé et de sécurité du travail ;</p> <p>Formation aux mesures de préparation aux urgences et d'intervention en cas d'urgence, y compris une formation au premier secours.</p> |

| | | | | | | | |
|---|-------|--|-------|--|-------|--|--|
| formation). | | d'urgences et d'interventions. | | | | | |
| <p>2.7 Production plus propre</p> <p>2 (protection de la santé humaine), 3 (enfants et sécurité chimique), 9 (production plus propre), 13 (POP), 14 (mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial, etc.),</p> <p>16 (gestion des déchets), 20 (promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie), 22 (cycle de vie), 28 (considérations socio-économiques), 34 (commerce et environnement)</p> | Elevé | <p>Il y a peu d'activités orientées vers des productions moins polluantes ;</p> <p>Manque de capacités pour surveiller l'impact des produits chimiques sur l'environnement et la santé ;</p> <p>La gestion des déchets reste une réelle préoccupation.</p> | Elevé | Très peu d'efforts y sont consentis | Elevé | <p>Existence de nombreuses sources de pollutions ;</p> <p>Faibles mesures de réduction des pollutions.</p> | <p>Priorité : Elevé</p> <p>Recherches sur l'utilisation des déchets ;</p> <p>Recherche de nouveaux moyens de production moins polluants ;</p> <p>Capacité de mettre au point et d'adapter des techniques rationnelles, propres et durables ;</p> <p>Formation ;</p> <p>Recyclage et réutilisation ;</p> <p>Réduction des déchets à la source ;</p> <p>Gestion et élimination des stocks de substances, produits et déchets dangereux.</p> |
| <p>2.8 Gestion des déchets</p> <p>6 (pesticides hautement toxiques-gestion et réduction des risques), 7 (programmes relatifs aux pesticides), 8 (réduction des risques sanitaires et écologiques présentés par les pesticides),</p> <p>9 (production plus propre), 13</p> | Elevé | <p>Pas d'infrastructure d'élimination de pesticides et autres produits chimiques obsolètes ;</p> <p>Faibles mesures d'évaluation des risques liés aux</p> | Elevé | <p>Existence de déchets de diverses sources ;</p> <p>Faible capacité de gestion des déchets.</p> | Elevé | <p>Les législations en la matière sont peu connues ;</p> <p>30 % des intervenants sont analphabètes</p> | <p>Priorité : Très élevé</p> <p>Mise en place d'une infrastructure pour effectuer les tests nécessaires à la gestion des déchets ;</p> <p>Recyclage et réutilisation des déchets ;</p> <p>Etablissement de registres des</p> |

| | | | | | | | |
|---|--|---|--|--|--|--|---|
| (POP), 14 (mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial, etc.), 16 (gestion des déchets), 22 (cycle de vie), 23 (registres des émissions et transferts des polluants), 24 (éducation et formation), 26 (mise en œuvre de programmes nationaux intégrés), 27 (accords internationaux), 28 (considérations socio-économiques), 33 (prévention du trafic illicite de marchandises toxiques et dangereuses). | | déchets ; Pas d'évaluation des émissions et peu d'information/sensibilisation des populations. | | | | | rejets et transferts de polluants ; Sensibilisation à la gestion et à la réduction des déchets ; Réduction des à la source ; Gestion et élimination des stocks de substances, produits et déchets dangereux. |
|---|--|---|--|--|--|--|---|

B .3 Echange d'information, éducation et formation

| | | | | | | | |
|--|-------|--|-------|---|-------|-----------------------------|--|
| 3.1 Echange d'information 15 (évaluation, gestion et notification des risques), 18 (recherche, surveillance et données), 19 (production et disponibilité de données sur les dangers), 20 (promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie), 21 (gestion et diffusion de l'information), 23 (registres des émissions et transferts des polluants), 24 (éducation et formation), 26 (mise en œuvre de programmes nationaux intégrés), 27 (accords internationaux), 31 (bilan des progrès) ,33 (prévention du trafic | Elevé | Manque de structure centrale de collecte de diffusion de données ; Faible éducation et formation ; Vide dans la concertation et le partage des informations. | Moyen | Les informations sont internes au sein des sociétés / entreprises et du secteur privé dans sa totalité. | Elevé | Rétention de l'information. | Priorité : Très élevé Créer la capacité d'acquérir, de produire, de stocker et de diffuser des informations, ainsi que du matériel d'information, d'éducation et de communication ; Mise en place d'une infrastructure pour faciliter l'échange de l'information ; Créer des sites internet ; Mettre en œuvre des programmes médiatiques. |
|--|-------|--|-------|---|-------|-----------------------------|--|

| | | | | | | | |
|---|-------|--|-------|--|-------|--|--|
| illicite de marchandises toxiques et dangereuses).35 (participation des ONG). | | | | | | | |
| 3.2 Education / sensibilisation 15 (évaluation, gestion et notification des risques), 21 (gestion et diffusion de l'information), 23 (registre s des émissions et transferts des polluants), 24 (éducation et formation), 25 (participation des parties prenantes), 35 (participation de la société civile et des ONG). | Elevé | Peu de formations concernant les produits chimiques sont organisés ; Des spots publicitaires et des émissions radiotélévisées sont faits quelquefois. | Moyen | Dans le secteur industriel, l'éducation et la sensibilisation sont souvent faites. | Elevé | Quelques ONG seulement mettent un accent dans l'éducation / sensibilisation des travailleurs et du public. | Priorité : Moyen Inclure la sécurité chimique dans les programmes scolaires et dans le cas du public, des groupes cibles et des décideurs ; Organiser périodiquement des séances d'éducation/ sensibilisation ; Impliquer davantage les mass-médias. |
| 3. 3 Formation 4 (sécurité et santé au travail), 6 (pesticides hautement toxiques-gestion et réduction des risques), 8 (réduction des risques sanitaires et écologiques présentés par les pesticides), 15 (évaluation, gestion et notification des risques), 21 (gestion et diffusion de l'information), 24 (éducation et formation). | Elevé | La formation se pratique surtout en faveur du secteur public et elle manque de suivi-évaluation ; Déficit en matière de ressources humaines. | Moyen | Elle reste focalisée au sein des entreprises / sociétés Industrielles et elle est peu fréquente. | Moyen | Quelques rares ONG et groupes cibles interviennent dans la formation. | Priorité : Moyen Formation de formateurs ; Renforcement de toutes les parties prenantes et participantes à la gestion des produits chimiques. |

B .4 Prévention et contrôle des accidents chimiques

| | | | | | | | |
|---|-------|--|-------|---|-------|--|--|
| <p>4.1 Prévention des accidents</p> <p>15 (évaluation, gestion et notification des risques), 15 (évaluation, gestion et notification des risques), 17 (élaboration de mesures de prévention et d'intervention pour atténuer les impacts sur la santé et l'environnement des situations d'urgence Impliquant des produits chimiques), 20 (promotion de la participation et de la responsabilisation de l'industrie), 25 (participation des parties prenantes), 35 (participation de la société civile et des ONG).</p> | Elevé | <p>A part la protection corporelle appliquée à petite échelle, les mesures de prévention sont méconnues ;</p> <p>Les risques ne sont pas évalués ;</p> <p>Pas d'exercices de simulation en cas d'incident chimique.</p> | Moyen | <p>Les mesures préventives existent au niveau de quelques sociétés / entreprises industrielles et les formations y afférentes sont sporadiquement faites.</p> | Elevé | <p>Mesures préventives très limitées et peu pratiquées.</p> | <p>Priorité : Elevé</p> <p>Exiger la protection corporelle ;</p> <p>Eviter les expositions prolongées aux produits chimiques ;</p> <p>Former aux premiers secours et soins en cas d'urgence chimique.</p> |
| <p>4. 2 Intervention en cas d'accident (y compris le traitement des cas d'empoisonnement)</p> <p>2 (protection de la santé humaine), 3(enfants et sécurité chimique),</p> <p>4 (sécurité et santé au travail), 5 (SGH).</p> | Elevé | <p>Absences : de budget de prise en charge sanitaire en cas d'accident chimique ; de centre antipoison et de personnel spécialisé dans les interventions pour le traitement des cas d'empoisonnement aux produits chimiques.</p> | Elevé | <p>Les interventions se résument à l'évacuation des accidentés vers les structures sanitaires non appropriées et malheureusement sous-équipées.</p> | Elevé | <p>Absence de moyens pour couvrir les frais financiers liés aux accidents chimiques ;</p> <p>Peu de personnes disposent d'assurance - maladie.</p> | <p>Priorité : Très élevé</p> <p>Créer un centre antipoison ;</p> <p>Former le personnel ;</p> <p>Equiper les structures sanitaires ;</p> <p>Tenir les registres d'hospitalisation et de traitement des accidentés à jour.</p> |

| | | | | | | | |
|--|-------|--|-------|---|-------|---|---|
| <p>4. 3 Suivi des accidents causés par des produits chimiques (y compris la réhabilitation des sites contaminés et le suivi des cas d’empoisonnement.</p> <p>10 (réhabilitation des sites contaminés), 30 (responsabilité et indemnisation), 31 (bilan des progrès).</p> | Elevé | <p>Manque de protocole ou de formulaire standardisé pour une enquête et en déterminer les causes de l’accident ;</p> <p>Pas de suivi épidémiologique et médical des personnes victimes ;</p> <p>Inexistence d’organisme ; de service ou d’ONG approprié ou impliqué ou participant à la remise en état et la réhabilitation des sites contaminés</p> | Moyen | Prise en charge des frais médicaux concernant les victimes et des coûts de réhabilitation des sites contaminés. | Elevé | Aucune action concrète n’est à ce jour engagée. | <p>Priorité : Elevé</p> <p>Renforcer les capacités des services d’urgence.</p> |
|--|-------|--|-------|---|-------|---|---|

6.4 : Annexe 4 : Evaluer les capacités relatives aux questions importantes et urgentes de la gestion des produits chimiques

| Questions prioritaires pour la gestion des produits chimiques | Lacunes | Actions envisageables | Acteurs concernés | Urgence et importance de l'intervention : Elevé/ Moyen/ Faible |
|---|--|--|--|---|
| Evaluation des risques liés aux produits chimiques | <p>Il n'existe pas de mesures de suivi de l'impact des produits chimiques ; Aucune analyse des risques liés aux produits chimiques n'est réalisée ; Il n'existe pas de registres relatifs aux émissions dues aux produits chimiques</p> | <p>Former et équiper des parties prenantes à l'évaluation et à l'analyse des risques ; Instituer un registre national des émissions dues aux produits chimiques et substances apparentées.</p> | <p>MDE, MSHP, MA, MTFP, ME, MC, MJ, MIPME, MESRS, METFP, MDB et leurs services concernés, ONG, Société Civile, Groupes cibles et Entreprises / Sociétés privées.</p> | <p>Très Elevé</p> |
| Laboratoires et Capacités d'analyse | <p>Il n'existe pas de laboratoires performants. Les laboratoires existants sont, pour la plupart, vétustes et sous-équipés.</p> | <p>Former les techniciens des laboratoires d'analyse aux nouvelles techniques et technologies ; Renforcer les capacités opérationnelles des laboratoires en les dotant d'équipements et de matériels appropriés</p> | <p>MA/DNA, SNPVDS, IRAG ; MDE/DNE ; MESRS/CERE, DNRST ; MIPME ; MPA/SIAQQPA</p> | <p>Très Elevé</p> |

| | | | | |
|-------------------------------------|---|--|---|--------------------------|
| Législation adéquate | <p>Les législations et réglementations relatives aux produits chimiques sont peu connues et insuffisamment diffusées. Elles sont d'application limitée car n'étant dans un cadre d'application synergique.</p> | <p>Actualiser les textes réglementaires en tenant compte des réglementations internationales. Créer un cadre de concertation et d'harmonisation des textes existants Diffuser à grande échelle la législation et assurer le suivi de son application Produire des catalogues compilant la législation et la réglementation nationale relative aux produits chimiques.</p> | <p>MDE, MSHP, MTFP, MA, ME, MIPME, MC, MESRS, METFP, MJ, MDB et leurs services concernés, ONG, Société Civile, Groupes cibles, associations et Entreprises/ Sociétés privées.</p> | <p>Très Elevé</p> |
| Promotion d'alternatives plus sûres | <p>Il n'existe pas de programme national de formation en matière de mesures alternatives aux substances chimiques dangereuses ;</p> | <p>Promouvoir et soutenir des initiatives visant à recourir aux pratiques alternatives et écologiquement rentables ; Etablir des programmes progressifs de remplacement des produits chimiques par des substituts moins polluants et</p> | <p>MA/DNA, SNPVDS, IRAG ; MDE/DNE ; MESRS/CERE; ME/DNSV, DNPIA.</p> | <p>Elevé</p> |

| | | | | |
|---|--|---|---|-------------------|
| | | moins toxiques. | | |
| Pesticides hautement toxiques et autres produits chimiques préoccupants | La porosité des frontières terrestres et maritimes favorise une introduction et une vente frauduleuses des pesticides. | Renforcer les capacités des services techniques de la protection des végétaux pour un meilleur contrôle et suivi des pesticides. | MDE, MSHP, MTFP, MA, ME, MIPME, MC, MESRS, METFP, MJ, MDB et leurs services concernés, ONG, Société Civile, Groupes cibles, Entreprises/ Sociétés privées, instituts et centres de recherche. | Très Elevé |
| Manipulation, utilisation, stockage et transport sans danger des produits chimiques | Les directives internationales relatives à la manipulation, à l'utilisation, au stockage et au transport des produits chimiques sans danger ne sont pas respectées. | Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation sur ces directives en faveur des parties prenantes, des transporteurs routiers et autres acteurs concernés par ces questions. Créer et équiper un centre antipoison en vue de la prise en charge des intoxications et accidents dus aux produits chimiques et assurer le suivi médical des travailleurs exposés aux produits chimiques | MA/DNA, SNPVDS, IRAG MDE/DNE ; MTFP/DNERT ; MSHP/DNSP, SNMT ; MJ; ME/DNSV, DNPIA; MIPME/IGNM, DNDI; MPA/SIAQQPA; MDT/DNTT; MSPC/DNSPu, DGPC; ONG, Société Civile, Groupements et Associations cibles, Entreprises/ Sociétés privées, instituts et centres de recherche. | Très Elevé |

| | | | | |
|---|--|--|--|-------|
| Sécurité chimique et santé sur le lieu de travail | <p>Les normes internationales d'exposition aux produits chimiques ne sont pas respectées ;</p> <p>Les consignes de sécurité sont insuffisamment appliquées ;</p> <p>Les services techniques chargés de l'inspection du travail sont sous équipés pour un contrôle adéquat.</p> <p>Les mesures d'urgence et d'intervention en cas d'accidents dus aux produits chimiques sont quasi inexistantes.</p> | <p>Elaborer des textes nationaux relatifs à l'adoption et à l'application de normes de sécurité chimique et de santé sur les lieux de travail.</p> <p>Renforcer les capacités des services de l'inspection du travail et de la médecine du travail</p> <p>Mettre en œuvre, former et équiper une structure nationale de coordination des interventions liées aux accidents dus aux produits chimiques</p> | <p>MA/DNA, SNPVDS, IRAG ;</p> <p>MDE/DNE ;</p> <p>MSPC/DGPC ;</p> <p>MSHP/DNSP;</p> <p>ME/DNSV, DNPIA;</p> <p>MIPME/IGNM/DNDI;</p> <p>MTEP/DNERT ;</p> <p>Associations, ONG groupements, syndicats et société civile</p> | Elevé |
| Production plus propre | <p>Faible capacité à mesurer l'impact des produits chimiques sur l'environnement et la santé ;</p> | <p>Recherche de technologies moins polluantes ;</p> | <p>MA/DNA, SNPVDS, IRAG, MSHP/DNSP;</p> <p>ME/DNSV, DNPIA;</p> <p>IGNM, DNDI;</p> | Moyen |
| Gestion des déchets | <p>Le pays ne dispose pas d'infrastructures appropriées de stockage et d'élimination ;</p> <p>La gestion écologique des déchets n'est pas réalisée.</p> | <p>Créer, équiper des infrastructures de stockage des déchets en vue de leur élimination ;</p> <p>Organiser des ateliers de formation</p> | <p>MA/DNA, SNPVDS, IRAG, MDE/DNE ;</p> <p>MSPC/DNSP ;</p> | Elevé |

| | | | | |
|---|---|--|---|-------------------|
| | | sur le recyclage et la gestion des déchets Soutenir des initiatives privées visant à recycler des déchets. | | |
| Mise en œuvre du SGH | Le système de classification SGH n'est pas appliqué. Il n'existe aucune obligation nationale relative à l'étiquetage | Adopter le SGH comme norme nationale de classification et d'étiquetage. Former à la connaissance et à l'application du SGH | MSHP/DNSP; ME/DNSV, DNPIA;MIPME/IGNM, DNDI; | Elevé |
| Mise en œuvre du REIC | Le REIC est inopérant depuis sa création en 2002 | Redynamiser le REIC par le biais d'une formation des membres, leur équipement en moyen informatique et la création d'un site web et une liaison intranet entre les membres. | Toutes les parties prenantes des secteurs du public, du privé, des ONG, de la société civile, des sociétés/entreprises | Très Elevé |
| Capacité d'assainir les zones contaminées et de soigner les personnes | Très faible voire inexistante | mise en œuvre de l'assainissement des zones contaminées | MA/DNA, SNPVDS, IRAG ; MMG/DNM ; MDE/DNE ;MSPC/DNSP ; MSHP/DNSP ; MJ; ME/DNSV, DNPIA; MIPME/IGNM, DND, MPA/SIAQQPA; MDT/DNTT; | Elevé |

| | | | | |
|--|--|--|--|-------|
| | | | MSPC/DNSPu, DGPC; ONG, Société Civile, Groupements et Associations cibles, Entreprises/ Sociétés privées, instituts et centres de recherche. | |
| Formation, éducation et sensibilisation des travailleurs et du public | Le public est très peu informé, sensibilisé ou éduqué sur les risques liés aux produits chimiques | Organiser des émissions radiophoniques et télévisuelles visant à informer et sensibiliser le public. Produire des spots et supports publicitaires Instaurer dans les programmes d'enseignement scolaire des thèmes relatifs aux produits chimiques. | Gouvernement, secteur privé, syndicats, ONG, société civile, groupements et associations cibles | Elevé |

Abréviations et acronymes

| | |
|-------------|---|
| AFEME | Association des Femmes, Mines et Environnement |
| AME | Accords Multilatéraux Environnementaux |
| AN | Assemblée Nationale |
| ANAM | Agence de Navigation Maritime |
| ANDCG | Association Nationale pour la Défense des Consommateurs de Guinée. |
| APVET-VADEG | Association protection environnement et vulgarisation des techniques de traitement et de valorisation des déchets en Guinée |
| BIT | Bureau International du Travail |
| BPA | Bonne Pratique Agricole |
| BPH | Bonne Pratique d'Hygiène |
| CAB | Cabinet |
| CÉRE | Centre d'Étude et de Recherche en Environnement |
| CFC | Chlorofluorocarbone |
| CMG | Chambre des Mines de Guinée |
| CNA | Chambre Nationale d'Agriculture |
| CCIAG | Chambre Commerce Industrie et Artisanat de Guinée |
| CNDD | Commission Nationale de Développement Durable |
| CNE | Conseil National de l'Environnement |
| CNM | Commission Nationale du Médicament |
| COSIE | Centre National d'Observation, de Suivi et d'Information Environnementale |
| CNPMMZC | Centre National de Protection du Milieu Marin et des Zones Côtières |
| CTRN | Conseil Transitoire de Redressement National |
| D | Décret |
| DNPL | Direction Nationale de la Pharmacie et Laboratoire |
| DATU | Direction Nationale de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme |
| DHACO | Direction Nationale de l'Habitat et de la Construction |
| DNB | Direction Nationale du Budget |
| DNCIC | Direction Nationale du Commerce Intérieur et de la Concurrence |
| DGD | Direction Générale des Douanes |
| DNDI | Direction Nationale du Développement Industriel |
| DNE | Direction Nationale de l'Environnement |
| DNEr | Direction Nationale de l'Énergie |
| DNSV | Direction Nationale des Services Vétérinaires |

| | |
|--------|--|
| DNERT | Direction nationale de l'emploi et de la réglementation du travail |
| DNPIA | Direction Nationale des Productions et des Industries Animales |
| DNM | Direction Nationale des Mines |
| DNMM | Direction Nationale de la Marine Marchande |
| DNACV | Direction Nationale de l'Assainissement et du Cadre de Vie |
| DNPFE | Direction Nationale de la Promotion Féminine et de l'Enfance |
| DNPL | Direction Nationale de la Pharmacie et des Laboratoires |
| DNPM | Direction Nationale de la Pêche Maritime |
| DNRST | Direction Nationale de la Recherche Scientifique et Technique |
| DNSP | Direction Nationale de la Santé Publique |
| DNSPu | Direction Nationale de la Sécurité Publique |
| DNTT | Direction Nationale des Transports Terrestres |
| DSP | Direction de la Salubrité Publique |
| EDG | Electricité de Guinée |
| GPP | Groupement Professionnel des Pétroliers |
| CNSSA | Comité National sur la Sécurité Sanitaire des Aliments |
| IGT | Inspection Générale de Travail |
| IGNM | Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie |
| IRAG | Institut de Recherche Agronomique de Guinée |
| MA | Ministère de l'Agriculture |
| MASPFE | Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance |
| MATAD | Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation |
| MC | Ministère du Commerce |
| MCoop | Ministère de la Coopération |
| MDB | Ministère Délégué au Budget |
| MDE | Ministère Délégué à l'Environnement |
| MDT | Ministère Délégué aux Transports |
| MEEE | Ministère d'Etat à l'Energie et à l'Environnement |
| ME | Ministère de l'Elevage |
| MESRS | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique |
| METFP | Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle |

| | |
|---------|---|
| MIPME | Ministère de l'Industrie des Petites et Moyennes Entreprises |
| MJGS | Ministère de la Justice, Garde des Sceaux |
| MMG | Ministère des Mines et de la Géologie |
| MP | Ministère du Plan |
| MPA | Ministère Pêche et Aquaculture |
| MSPC | Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile |
| MSP | Ministère de la Santé Publique |
| MTFP | Ministère du Travail et de la Fonction Publique |
| MUH | Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat |
| ONCQ | Office National de Contrôle de Qualité |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'Environnement |
| POP | Polluant Organique Persistant |
| REIC | Réseau d'Échange d'Informations Chimiques |
| RNSCPT | Registre National des Substances Chimiques Potentiellement Toxiques |
| SENASOL | Service National des Sols |
| SMDD | Sommet Mondial pour le Développement Durable |
| SNPVDS | Service National de la Protection des Végétaux et Denrées Stockées |
| SNMT | Service Nationale de la Médecine du Travail |
| SPG | Stratégie Politique Globale |
| SPTD | Service Public de Transfert de Déchets |
| UC | Université Gamal Abdel Nasser de Conakry |
| UNTPPG | Union Nationale des Transporteurs de Produits Pétroliers de Guinée |
| VC | Ville de Conakry |

A : NOMS ET ADRESSES DES PERSONNES ET ORGANISATIONS NATIONALES PRINCIPALES :

A.1. NOM ET ADRESSE DU COORDONNATEUR DU PROJET

Monsieur DIOUMESSY Bangaly

Coordonnateur du Projet d'élaboration du Programme

National Intégré de Gestion des Produits Chimiques et de la

Mise en Œuvre de la SAICM en Guinée

B.P : 3118 Conakry, République de Guinée

Tel : (00224) 60 29 77 55

Email : diomesi@yahoo.fr

A.2 NOM ET ADRESSE DU CONSULTANT

Monsieur CAMARA Jules Tamba

Chef Section Environnement, Chimie et Textiles

Institut Guinéen de Normalisation et de Métrologie

Ministère de l'Industrie des Petites et des Moyennes Entreprises

B.P : 1639 Conakry, République de Guinée

Tel : (00224) 60 54 86 69

Email : julestambacamara@yahoo.fr

A.3 LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE COORDINATION DU PROJET D'ELABORATION DU PROGRAMME NATIONAL INTEGRE POUR LA GESTION RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA SAICM EN GUINEE

- 1- Un Représentant de la Direction Nationale de l'Environnement
- 2- Un Représentant de la Direction Nationale de l'Agriculture
- 3- Un représentant de la Direction Nationale de la Santé
- 4- Un Représentant de la Direction Nationale des Mines
- 5- Un Représentant de la Direction Nationale des Statistiques
- 6- Un Représentant d'Electricité de Guinée
- 7- Un Représentant de la Direction Nationale des Douanes
- 8- Un Représentant de la Direction Nationale de la Marine Marchande
- 9- Un Représentant de la Chambre de Commerce
- 10- Un Représentant du Développement Industriel
- 11- Un Représentant de la Direction Nationale du Travail
- 12- Un Représentant de Guinée-Ecologie
- 13- Un Représentant de l'Organisation Guinéenne pour l'Environnement et la Santé
- 14- Un Représentant du Comite National des Pesticides
- 15- Un Représentant de la Compagnie Guinéenne des Produits Chimiques
- 16- Un Représentant de l'Association Guinéenne des Consommateurs
- 17- Un Représentant de l'Université de Conakry
- 18- Un Représentant du Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement
- 19- Un Représentant du Centre de Recherche Scientifique Conakry Rogbané
- 20- Un Représentant de la Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée

B.-NOMS ET ADRESSES DES PERSONNES ET ORGANISATIONS INTERNATIONALES PRINCIPALES

UNITAR

1. Madame Diane Menard

Chemicals and waste management programme
United Nations Institute for Training and Research (UNITAR)
Palais des Nations
CH – 1211 Genève 10, Suisse
Tel : +41 22 917 8392
Fax : 41 22 917 80 47
Email: diane.menard@unitar.org

UNITAR

2. Monsieur John Haines

Chemicals and waste management programme
United Nations Institute for Training and Research (UNITAR)
Palais des Nations
CH – 1211 Genève 10, Suisse
Tel : +41 22 917 8392
Fax : 4122 917 80 47
Email : john.haines@unitar.org